



DISTRICT OF COLUMBIA
PUBLIC SCHOOLS

Office of School Design and Continuous Improvement

Décembre 2018

Manuel d'inscription et de tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 2019-2020

Présenté par : Service d'inscription des élèves, Bureau responsable de la conception scolaire et de l'amélioration continue

Table des matières

Ecoles publiques du	4
	4
Ecoles comprises dans le secteur, de la maternelle à la 12ème année	8
À propos du tirage au sort My School DC	9
• Préscolaire (PK3) et prématernelle (PK4)	9
○ Action Précoce prématernelle (Early Action Pre-K)	10
• Écoles hors secteur	11
• Écoles municipales	11
• Écoles secondaires sélectives	11
Préférences au tirage au sort	11
• Préférence à l'intérieur du secteur (demandeurs PK3/PK4 seulement)	12
• Préférence pour la fratrie	12
○ Préférence pour la fratrie fréquentant l'établissement	13
○ Préférence offerte aux frères et sœurs	14
○ Demande spéciale de préférence pour la fratrie	14
▪ Écoles de la zone Capitol Hill	14
▪ Écoles et programmes bilingues	14
▪ Écoles offrant des programmes multiples	14
▪ Écoles et programmes secondaires sélectifs	15
○ Vérification de la préférence pour la fratrie	15
• Préférence de proximité	15
• Changement de préférence	16
Résultats du tirage au sort	16
• Élèves affectés à une école classée au premier choix	16
○ Demandes d'inscription faites après le tirage au sort	17
• Élèves affectés à une école NON classée au premier choix	17
• Élèves SANS affectation	17
• Résultats du tirage au sort dans les écoles secondaires sélectives	17
Liste d'attente	18
• Ordre de la liste d'attente par préférence et par école/programme	19
• Ordre de la liste d'attente par préférence pour les écoles et les programmes bilingues	19
Inscription	20
• Inscription au tirage au sort	20
• Lignes directrices pour la vérification de la résidence dans le District de Columbia	20
• Enquête et fraude en matière de résidence	23
• Exigences en matière de santé à l'école	24
• Alimentation et nutrition	24
• Politiques relatives à l'inscription dans un programme bilingue	24
○ Langue dominante (PK3 à 1)	24
○ Vérification des compétences en espagnol (classes 2 à 12)	25

○ Alternatives non bilingues (classes K à 8) ○ Alternatives non bilingues pour PK3 et PK4 • Politiques relatives à l'inscription dans une école Montessori • Inscription des élèves sportifs • Retrait d'un établissement scolaire	25 26 26 26 26
Élèves bénéficiant de circonstances spéciales d'inscription	27
• Enseignement spécialisé ○ Élèves nouvellement identifiés comme étant éligibles pour l'enseignement spécialisé en PK3 et PK4 (Premières Étapes) • Programme de l'Article 504 • Élèves sans domicile fixe • Académies d'opportunité • Placement des élèves ○ Familles de militaires ○ Politique relative au transfert discrétionnaire hors secteur • Familles du Département d'État • Familles d'ambassades • Élèves parlant une langue autre que l'anglais ○ Élèves faisant partie d'un échange scolaire international et demandant un parrainage pour un visa • Processus d'inscription en cours d'année scolaire • Élèves non résidents dans le District de Columbia	27 28 28 28 30 30 31 31 32 32 32 32 33 33
Politiques relatives aux zones scolaires et à l'affectation des élèves	33
• Modification des zones comprenant les écoles élémentaires Hyde-Addison et Stoddert ○ Politique de droit acquis pour la fratrie • Échelonnement du programme à l'école secondaire MacFarland • Échelonnement du programme à la nouvelle école secondaire "New North"	33 34 34 34
Cartes des zones scolaires pour l'année scolaire 2019-2020	35
Modèles de recrutement scolaire 2019-2020	38
• Modèles de recrutement programmatiques • Écoles et programmes sans modèle de recrutement	40 40
Exigences et processus d'admission des écoles et programmes secondaires sélectifs publics du District de Columbia	41
Établissements bilingues, municipaux, à l'année scolaire prolongée ou à la philosophie Montessori	42

À propos du Manuel d'inscription et de tirage au sort des écoles publiques du District de Columbia

Le manuel d'inscription et de tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia fournit les règles, les directives et les procédures d'admission et d'inscription aux écoles publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 2019-2020. Le manuel fournit des conseils aux familles et aux écoles sur les procédures et les pratiques d'inscription.

Renseignements sur les inscriptions

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Terminologie clé

École municipale : Une école qui n'est pas délimitée à une zone désignée et ne peut donc pas être revendiquée comme étant une école située à l'intérieur de la ville / zone urbaine. Les écoles municipales ne sont accessibles aux élèves qu'à travers un tirage au sort et ne garantissent pas aux familles l'inscription d'un élève. Tout élève du district de Columbia doit soumettre une candidature au tirage au sort My School DC pour pouvoir fréquenter une école municipale. Il n'existe pas de critère préférentiel d'admission par proximité dans le cas des écoles municipales.

- Se référer à la section Écoles municipales 2019-2020 à la page 42.

Classe(s) obligatoire(s) : Classe(s) que les élèves sont tenus de fréquenter conformément à la loi. Dans le District de Columbia, la loi stipule que les élèves doivent fréquenter l'école entre les âges de 5 et 18 ans, ce qui correspond à une fréquentation de la maternelle à la 12^{ème} année de scolarité.

Programme bilingue : Un programme scolaire qui fournit une partie ou la totalité de son enseignement dans une langue autre que l'anglais.

- Se référer à la section Programmes bilingues 2019-2020 à la page 42.

Écoles prématernelles Early Action : Le système de prématernelle Early Action (Pre-K) garantit l'accès aux écoles préscolaires (PK3) et à la prématernelle (PK4) du secteur à toutes les familles. Pour obtenir une place dans une prématernelle Early Action, les familles doivent soumettre une demande de tirage au sort My School DC auprès de l'école située dans leur secteur avant le vendredi 1^{er} mars, à 23h59. Les familles ayant soumis une demande My School DC avant la date limite assureront à l'élève une affectation dans la prématernelle Early Action du secteur si l'élève n'a pas été affecté ailleurs.

- Se référer à la section Écoles prématernelles Early Action 2019-2020 à la page 10.

École destinataire (également appelée école au modèle de recrutement) : Une école intermédiaire, secondaire ou d'éducation qu'un élève est en droit de fréquenter s'il a complété l'année terminale à l'école élémentaire ou à l'école intermédiaire qu'il a fréquentée l'année auparavant.

- Se référer à la section Modèles de recrutement 2019-2020 à partir de la page 38.

Gardien : Une personne qui a été nommée tuteur légal d'un élève par un tribunal compétent, tel que stipulé dans l'article 5-A DCMR § 5099.

Préférence de secteur : Une préférence de tirage au sort qui ne s'applique qu'aux classes préscolaires (PK3) et prématernelles (PK4) des Écoles Publiques du District de Columbia situées dans les zones de résidence scolaire des familles. Les écoles affectées à des zones scolaires comprennent toutes les Écoles Publiques du District de Columbia à l'exception des écoles municipales et des écoles secondaires sélectives. Les demandeurs d'inscription en classes PK3 et PK4 bénéficient d'une préférence de tirage au sort dans l'école publique du District de Columbia de leur secteur.

École de secteur (appelée également École de quartier ou École en zone scolaire) : Une école qu'un élève est en droit de fréquenter en fonction de son lieu de domicile.

- Pour identifier votre école de secteur, consultez <http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>.
- Voir la page 35 pour les cartes des zones scolaires de l'année 2019-2020 par niveau scolaire.

Préférence au tirage au sort : Une désignation spéciale est octroyée aux demandeurs par tirage au sort, en fonction de critères spécifiques. Le Réseau des Écoles Publiques du District de Columbia attribue les préférences au tirage au sort et offre certaines places prioritaires disponibles à des élèves ayant exprimé leurs préférences.

- Se référer à la section sur les types de préférences des Écoles Publiques du District de Columbia à la page 11.

Demande via My School DC : Demande en ligne que les familles doivent soumettre pour demander une place en préscolaire PK3 et prématernelle PK4 dans les écoles hors secteur (K à 12), dans les écoles municipales, dans les écoles secondaires sélectives (9-12) appartenant au réseau des écoles publiques du District de Columbia, et dans toutes les écoles à charte participantes (PK3-12).

Tirage au sort My School DC : Un tirage au sort unique et aléatoire qui détermine le placement des nouveaux élèves dans toutes les écoles participantes.

Demande via My School DC en cours d'année scolaire : Demande devant être soumise par les élèves des classes PK3 à 12 qui entrent habiter dans le district ou qui souhaitent passer de leur école actuelle à une autre école publique du District de Columbia (école DCPS ou à charte) au cours d'une année scolaire donnée. La demande est valable pour toutes les écoles participantes, à l'exception de l'école publique du District de Columbia du secteur de l'élève. La période des demandes en milieu d'année scolaire s'étend du 6 octobre au 23 mars de chaque année scolaire.

Demande via My School DC après tirage au sort : Ce genre de demande était auparavant destinée aux écoles participantes au tirage au sort My School DC lorsqu'une famille avait manqué les dates limites pour le tirage au sort ou lorsqu'elle souhaitait postuler à une inscription auprès d'autres écoles que leur école d'affectation.

Autre principal fournisseur de soins : Une personne (à l'exclusion d'un parent ou d'un tuteur/gardien légal) qui réside avec l'élève et qui est la personne principale s'occupant/subvenant aux besoins de l'enfant. Dans ces cas, il est sous-entendu que le parent, le gardien ou le tuteur de l'enfant est incapable de s'occuper ou subvenir aux besoins de l'enfant.

École hors secteur : Une école autre que celle du secteur de l'élève.

École participant au tirage au sort : Toute école (Écoles Publiques du District de Columbia ou école à charte) qui a accepté de faire partie du tirage au sort My School DC. La plupart des Écoles Publiques du District de Columbia et des écoles à charte publiques du District de Columbia sont des écoles participantes.

PK3 (également Préscolaire) : Un programme pour la petite enfance qui s'adresse aux élèves âgés d'au moins trois ans avant le 30 septembre de l'année scolaire à laquelle ils s'inscrivent.

PK4 (également Prématernelle) : Un programme pour la petite enfance qui s'adresse aux élèves âgés d'au moins quatre ans avant le 30 septembre de l'année scolaire à laquelle ils s'inscrivent.

Préférence de proximité : Une préférence de proximité est accordée lors du tirage au sort aux élèves qui vivent à plus de 800 m de l'école élémentaire publique du District de Columbia correspondant à leur lieu de résidence et à ceux qui souhaitent s'inscrire dans une école hors secteur située à moins de 800 m de leur domicile. Cette préférence ne s'applique qu'aux élèves inscrits aux classes PK3 jusqu'à 5. La préférence de proximité n'est pas accordée aux inscriptions en école municipale.

Vérification de résidence : Une étape du processus d'inscription qui exige que les parents ou les tuteurs fournissent une preuve de résidence dans le District de Columbia chaque année scolaire.

- Pour de plus amples informations sur comment prouver son lieu de résidence référez-vous à la page 20.

École de Droit d'accès à l'éducation : Il s'agit d'une école publique du District de Columbia où les élèves peuvent s'inscrire dans les classes allant de la maternelle jusqu'à la 12ème classe sans devoir participer au tirage au sort. Il existe deux types d'Écoles Publiques du District de Columbia pour les élèves des classes K à 12 : les écoles du secteur et les écoles au modèle de recrutement.

Frères et sœurs : Un enfant qui a au moins un parent ou un tuteur légal en commun avec un élève inscrit dans une école publique du District de Columbia et qui réside dans la même famille que cet élève, tel qu'indiqué dans l'article 5-E DCMR § 2199.

Préférence pour la fratrie : Une préférence de placement est accordée lors du tirage au sort aux élèves qui ont un frère ou une sœur qui fréquente ou fréquentera l'école demandée au moment de la rentrée scolaire.

- Se référer à la page 12 pour de plus amples informations.

École secondaire sélective : Une école secondaire publique du District de Columbia qui possède des critères spécifiques d'admission et requiert une demande d'inscription dédiée. Les élèves admissibles en classes 9 à 12 peuvent soumettre une demande d'admission. Cependant, uniquement ceux qui correspondent aux critères de sélection de dite école secondaire seront admis. Les critères de sélection peuvent constituer une étude de la demande d'admission, un test de placement, un entretien individuel ou en groupe et/ou une audition.

- Se référer à la section qui détaille les critères d'admission dans les huit écoles et programmes secondaires publics sélectifs du District de Columbia à la page 41.

École ou programme spécialisé : Une école ou un programme qui propose une expérience éducative considérablement différente de celle des autres établissements ou programmes appartenant aux écoles publiques du District de Columbia. Il peut s'agir également d'une école qui accueille un tel programme. Certains programmes/ écoles peuvent avoir leurs propres critères d'éligibilité.

Élèves ayant une éducation formelle limitée ou interrompue (SLIFE) : Élèves apprenants d'anglais qui ont reçu une éducation très limitée ou une éducation avec des interruptions dans leur pays d'origine en raison d'un accès irrégulier à la scolarité.

Classe terminale : Dernière année offerte par une école (par exemple, la 5ème année dans les écoles élémentaires, la 8ème année dans les collèges ou établissements offrant une éducation K-8 ou la 12ème année dans les écoles secondaires et dans les établissements offrant une éducation dans les classes 6 à 12).

Liste d'attente : Liste qui contient des élèves sans affectation suite au tirage au sort et qui souhaitent s'inscrire dans une école. Lorsqu'une place est disponible, l'école offre cette place aux élèves inscrits sur la liste d'attente par ordre chronologique. L'ordre de la liste d'attente est déterminé par le tirage au sort, sauf dans les écoles secondaires sélectives publiques du District de Columbia.

École de la zone : École du secteur pour les familles qui habitent à l'intérieur d'une zone géographique scolaire délimitée par leur domicile. Cela inclut toutes les écoles publiques du District de Columbia, à l'exception des écoles municipales et des écoles secondaires sélectives.

- Se référer à la page 35 : Cartes scolaires 2019-2020 montrant les secteurs scolaires par niveau.

Écoles comprises dans le secteur, de la maternelle à la 12^{ème} année

Le système d'éducation publique local de Washington est constitué du réseau des Écoles Publiques du District de Columbia (DCPS). Toutes les écoles appartenant au réseau sont gratuites pour les résidents du District de Columbia. Tous les élèves qui habitent Washington et qui doivent fréquenter une classe de la maternelle à la 12^{ème} année ont au moins une école qui leur est accessible, c'est-à-dire, une école où ils peuvent s'inscrire à tout moment. Une école de type "droit d'accès à l'éducation" peut en effet être identifiée comme étant l'école de secteur ou l'école destinataire de l'élève. Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'inscription préalable aux écoles "droit d'accès à l'éducation" pour les classes K à 12.

Identifier votre école de secteur

Consultez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Dans le District de Columbia, la loi stipule que les élèves doivent fréquenter l'école entre les âges de 5 et 18 ans, ce qui correspond à une fréquentation de la maternelle à la 12^{ème} année de scolarité.¹

Lorsqu'un élève (PK à 12) fréquente une école du secteur mais doit quitter cette école suite à un déménagement hors secteur (un transfert en raison d'un changement d'adresse)², l'élève transférant pourra fréquenter une école située dans le secteur de sa nouvelle résidence. Il pourra également continuer à fréquenter son école d'origine jusqu'à la fin de sa classe terminale. Après la fin de la classe terminale, l'élève sera obligé de fréquenter une école située à l'intérieur de son nouveau secteur de résidence. Il peut néanmoins faire une demande d'admission aux écoles situées à l'extérieur de son nouveau secteur s'il le souhaite par le biais du tirage au sort My School DC. Pour plus d'informations sur les options permettant à un élève de quitter le district de Columbia, se référer à la page 33.

Les modèles de recrutement sont sujets à des changements chaque année scolaire. Veuillez trouver plus d'informations sur l'assiduité hors-secteur et les modèles de recrutement sur le site internet des Écoles Publiques du District de Columbia.³

- Se référer à la section Information sur les secteurs scolaires à la page 33.
- Se référer à la section Modèles de recrutement 2019-2020 à la page 38.

¹ Code officiel du District de Columbia § 38-202(a).

² 5-E DCMR 2105.

³ <https://dcps.dc.gov/boundaries>

À propos du tirage au sort My School DC

Le Bureau du surintendant de l'éducation supervise le tirage au sort de My School DC en collaboration avec le Bureau du maire adjoint à l'éducation, les Écoles Publiques du District de Columbia, le Conseil des écoles publiques à charte et les écoles à charte participantes. My School DC est régi par un conseil appelé le conseil commun de tirage au sort, qui compte la représentation des écoles publiques du District de Columbia et des écoles à charte participantes. Le tirage au sort My School DC, qui est unique et aléatoire, détermine le placement des nouveaux élèves dans toutes les écoles participantes. Les familles peuvent soumettre leur demande en sélectionnant jusqu'à 12 écoles par élève.

Informez-vous sur le tirage au sort My School DC

Consultez : www.myschooldc.org

Contactez le service des inscriptions : enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Une demande de participation au tirage au sort EST nécessaire pour :

- demander l'admission à une école qui ne serait pas encore fréquentée en tant qu'élève de préscolaire (PK3) ou de prématernelle (PK4) ;
- demander l'admission aux classes de la maternelle à la 12^{ème} dans les Écoles Publiques du District de Columbia hors secteur qui ne serait pas encore fréquentées par l'élève ;
- demander l'admission à une école municipale publique du District de Columbia qui ne serait pas fréquentée actuellement par l'élève ;
- demander l'admission à une école secondaire publique sélective du District de Columbia qui ne serait pas fréquentée actuellement par l'élève.

Une demande de participation au tirage au sort N'EST PAS nécessaire pour :

- s'inscrire aux classes de la maternelle à la 12^{ème} classe dans une école publique du secteur ou à une école destinataire dans le District de Columbia ;
- se réinscrire à une école publique du secteur ou à une école destinataire dans le District de Columbia.

Les demandes de participation au tirage au sort peuvent être soumises en ligne via www.myschooldc.org ou peuvent être complétées par téléphone en appelant le service d'assistance téléphonique My School DC au (202) 888-6336.

Calendrier de demande de participation au tirage au sort My School DC pour l'année scolaire 2019-2020	
Lundi 10 décembre 2018	Ouverture pour les demandes My School DC
Vendredi 1 ^{er} février 2019, 11h59 (heure de l'Est)	Date limite d'inscription au tirage (classes 9 à 12)
Jeudi 1 ^{er} mars 2019, 11h59 (heure de l'Est)	Date limite d'inscription au tirage (classes PK3 à 8)
Vendredi 29 mars 2019	Publication des résultats du tirage
Mercredi 1 ^{er} mai 2019	Date limite pour l'inscription scolaire

Préscolaire (PK3) et prématernelle (PK4)

Les Écoles Publiques du District de Columbia attachent beaucoup d'importance à l'éducation de la petite enfance et s'efforcent de rendre les places disponibles dans les classes PK3 et PK4 accessibles à un plus grand nombre possible d'enfants de manière juste et équitable. Toutefois, dans la mesure où les élèves

ne sont pas tenus par la loi d'être scolarisés en préscolaire (PK3) ou en prématernelle (PK4), les places seront uniquement garanties dans les classes obligatoires (de la maternelle à la 12^{ème} année).

Pour inscrire les enfants de 3 et 4 ans à l'école, les familles doivent participer au tirage au sort de My School DC. Les familles peuvent inscrire les enfants à PK3 si l'enfant a au moins 3 ans et PK4 si l'enfant a au moins 4 ans, respectivement, avant le 30 septembre.⁴

Action Précoce prématernelle (Early Action Pre-K)

Early Action est le seul programme préscolaire garanti aux familles. Early Action PreK garantit l'accès aux programmes PK3 et PK4 pour toutes les familles vivant dans le secteur des écoles Early Action PreK désignées. Pour obtenir une place à la prématernelle Early Action, les familles dans la zone scolaire doivent soumettre une demande de tirage au sort My School DC auprès de l'école située dans leur secteur avant le vendredi 1er mars, 23h59. L'école Early Action doit apparaître parmi les choix de la demande, peu importe l'ordre de classement. Les familles recevront une affectation Early Action PreK si aucune correspondance n'a été établie avec une autre école classée plus haut sur leur demande de tirage au sort My School DC.

Si l'enfant est affecté à l'école du secteur, la famille doit inscrire l'élève avant la date limite d'inscription stipulée après le tirage au sort (le mercredi 1er mai 2018). Si un élève est affecté à une place PK3 ou PK4 dans une école classée plus haut dans le rang des préférences de la famille que l'école du secteur, l'élève ne sera plus admissible à l'école Early Action PreK du secteur.

L'offre Early Action PreK pour l'année scolaire 2019-2020 concernant les familles du secteur pour les classes PK3 et PK4 sera disponible dans les écoles suivantes :

1. Aiton Elementary School (District 7)
2. Amidon-Bowen Elementary School (District 6)
3. Browne Education Campus (District 5)
4. Bunker Hill Elementary School (District 5)
5. Burroughs Elementary School (District 5)
6. Drew Elementary School (District 7)
7. King Elementary School (District 8)
8. Langley Elementary School (District 5)
9. Miner Elementary School (District 6)
10. Moten Elementary School (District 8)
11. Noyes Elementary School (District 5)
12. Stanton Elementary School (District 8)
13. Takoma Education Campus (District 4)
14. Thomson Elementary School (District 2)
15. Truesdell Education Campus (District 4)
16. Turner Elementary School (District 8)
17. Wheatley Education Campus (District 5)

Informez-vous sur Early Action PK
Contactez le service des inscriptions :
enroll@dc.gov or (202) 478-5738

⁴ 5-E DCMR § 2004.

Écoles hors secteur

Les élèves admissibles aux classes allant de la maternelle à la 12^{ème} année et qui souhaitent avoir accès à une école hors secteur doivent présenter une demande par le biais du tirage au sort My School DC.

Écoles municipales

Une école municipale est un établissement qui n'est pas délimité à une zone désignée et ne peut donc pas être revendiqué comme étant une école du secteur. Les élèves doivent soumettre une candidature au tirage au sort My School DC pour pouvoir fréquenter une école municipale. Il n'existe pas de critère préférentiel d'admission par proximité dans le cas des écoles municipales.

- Se référer à la section Écoles municipales publiques du District de Columbia 2019-2020 à la page 42.

Informez-vous sur les options scolaires des Écoles Publiques du District de Columbia

Consultez :

<http://profiles.dcps.dc.gov/>

Contactez le service des inscriptions : enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Écoles et programmes secondaires sélectifs

Les Écoles Publiques du District de Columbia disposent de huit (8) écoles secondaires sélectives qui admettent des élèves selon des critères ou des conditions d'admissibilité spécifiques. Pour être admissible dans une école secondaire sélective, une demande de participation au tirage au sort My School DC doit être soumise. Cependant, l'admission à une école secondaire sélective dépend entièrement de la capacité de l'élève de répondre aux critères d'admissibilité de l'école.

- Se référer à la section sur les huit écoles et programmes secondaires sélectifs publics du District de Columbia et leurs processus d'admission correspondants à la page 41.

La demande d'admission à des écoles secondaires sélectives peut être constituée de composantes supplémentaires (requis par l'école), y compris, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- Bulletins scolaires précédents et actuels
- Résultats aux tests standardisés
- Réponse à une question de dissertation
- Lettres de recommandation
- Examen d'admission
- Entretien(s) individuel(s), en groupe ou en famille
- Audition(s)

Préférences au tirage au sort

Les élèves peuvent bénéficier d'une préférence de tirage dans une ou plusieurs écoles. Les élèves bénéficiant d'un statut préférentiel dans une école donnée se verront offrir une place dans cette école avant les élèves qui ne bénéficient pas de statut préférentiel, ou recevront un meilleur placement sur une liste d'attente que les élèves sans statut préférentiel.

Le réseau des Écoles Publiques du District de Columbia accorde des préférences de tirage au sort aux élèves dans le but d'affecter les familles aux écoles situées dans leurs quartiers et de garder les frères et sœurs ensemble. Les préférences suivantes sont octroyées aux candidats du tirage au sort des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 2019-2020, s'ils répondent à des critères spécifiques :

1. Préférence de secteur (demandeurs PK3/PK4 seulement)
2. Préférence pour la fratrie
3. Préférence de proximité

Remarque : les préférences ne sont pas applicables au processus d'admission des écoles secondaires sélectives et peuvent varier pour les écoles municipales.

Informez-vous sur l'algorithme du tirage au sort :

[Cette vidéo](#) explique le fonctionnement de l'algorithme.

Contactez My School DC :

info.myschooldc@dc.gov ou (202) 888-6336

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

1. Préférence à l'intérieur du secteur (demandeurs PK3/PK4 seulement)

Pour optimiser la chance des familles à l'obtention d'une place dans les classes PK3 et PK4 de leur école de secteur, les familles qui demandent une place en PK3 ou PK4 bénéficient d'une préférence de secteur dans leur école via le tirage My School DC.

Identifier son école de secteur

Consultez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Remarque : la préférence de secteur ne s'applique pas dans le cas des programmes PK3/PK4 municipaux de Capitol Hill Montessori at Logan, Dorothy Height, Excel Academy et School-Within-School @ Goding. Les familles qui résident dans le secteur d'une école offrant une inscription au programme Early Action PK seront assurées d'une place à leur école du secteur si elles suivent les lignes directrices fournies dans la section Early Action PK à la page 10.

Pour faire la demande : Aucune intervention n'est requise. La préférence de secteur est automatique lors d'une demande de participation au tirage My School DC en fonction de son domicile. L'adresse domiciliaire d'une famille du secteur sera vérifiée par l'école au moment de l'inscription de l'élève, conformément au processus de vérification de la résidence dans le District de Columbia. Les familles qui se trouvent dans l'impossibilité de vérifier leur résidence au sein du secteur de l'école du District de Columbia au moment de l'inscription de leur enfant perdront la préférence de secteur et verront leur offre d'admission annulée. Elles seront placées sur la liste d'attente de l'école sans pouvoir bénéficier de la préférence de proximité.

2. Préférence pour la fratrie

L'inscription des frères et sœurs ensemble dans une école est bénéfique pour les élèves, les familles et les écoles. En tant que tel, les Écoles Publiques du District de Columbia accordent un statut préférentiel aux frères et sœurs via le tirage au sort My School DC. Seuls les élèves ayant un frère ou une sœur qui fréquente actuellement une école publique du District de Columbia, qui fréquenteront cette école

l'année scolaire à venir ou qui ont déjà été affectés à la même école, pourront bénéficier de la préférence pour la fratrie. Il existe deux types de préférences pour la fratrie tels que décrits ci-dessous.

Préférence pour la fratrie fréquentant l'établissement

Cette préférence est octroyée aux élèves qui, au moment de l'inscription, ont un frère ou une sœur qui fréquente l'école publique du District de Columbia figurant sur leur demande My School DC et qui continueront de fréquenter l'école pendant l'année scolaire pour laquelle le demandeur souhaite postuler. L'objectif de cette préférence vise à garder les frères et sœurs ensemble dans le même établissement. Par conséquent, le frère ou la sœur déjà inscrit ne peut pas être dans une classe terminale au moment de l'inscription du deuxième élève. Les familles du secteur qui souhaitent inscrire un élève dans une classe obligatoire peuvent demander une préférence pour la fratrie pour un frère ou une sœur postulant à l'école dans une classe non obligatoire (PK3 ou PK4) l'année scolaire suivante.

Exemple 1 : Si John est actuellement inscrit en 3^{ème} année à Patterson ES et qu'il prévoit de revenir à cette école pour sa 4^e année, son frère ou sa sœur pourra bénéficier d'une préférence pour la fratrie à Patterson ES par le biais du tirage au sort pour l'année scolaire suivante.

Exemple 2 : Si John est un nouvel élève ayant le droit de fréquenter Patterson ES pour une classe obligatoire parce qu'il habite dans le secteur, son frère ou sa sœur PK3/PK4 pourra bénéficier d'une préférence pour la fratrie à Patterson ES par le biais du tirage au sort pour l'année scolaire suivante.

Exemple 3 : Si John est actuellement inscrit en 5^{ème} année à Patterson ES et qu'il prévoit de fréquenter une autre école en classe de 6^{ème} l'année scolaire suivante, son frère ou sa sœur NE POURRA PAS bénéficier d'une préférence pour la fratrie par le biais du tirage au sort pour l'année scolaire suivante.

Veuillez noter que si l'élève principal ne s'inscrit pas à nouveau dans l'établissement l'année scolaire suivante, le frère ou sœur qui a bénéficié d'une préférence pour la fratrie verra son affectation, sa place en liste d'attente ou son inscription annulées. Dans ce cas, l'élève demandeur sera placé dans la liste d'attente sans bénéficier du statut préférentiel pour la fratrie.

Pour faire la demande : Lorsque vous accédez à l'étape 1 de la demande, à la section Information de préférence pour la fratrie, répondez "Oui" à la question « L'élève a-t-il des frères et sœurs déjà inscrits dans une école publique du District de Columbia eu/ou dans une école à charte ? » et saisissez l'information relative à l'élève déjà inscrit. Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente une école du réseau des Écoles Publiques du District de Columbia, assurez-vous d'ajouter l'information relative à chaque enfant en cliquant sur le lien "Ajouter frère ou sœur" en bas de la page. Pour les frères et sœurs déjà inscrits, fournissez le numéro d'identification DCPS de l'élève. Si l'élève fréquentera une école mais n'a pas encore obtenu son numéro d'identification, saisissez 0000000 (sept zéros). Cette option est uniquement disponible pour les familles qui souhaitent inscrire un élève à l'intérieur du secteur qui lui correspond. Vérifiez avec le responsable

Obtenir des numéros d'identification d'élève

Contactez : L'école du frère ou de la sœur.

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Contactez My School DC :

(202) 888-6336 ou info.myschooldc@dc.gov

de l'école, ou en utilisant l'application elle-même par le biais de la page des préférences, si cette préférence a été octroyée avant le tirage au sort. Après le tirage, ces préférences sont appliquées uniquement lorsque l'aîné(e) est inscrit(e).

Préférence offerte aux frères et sœurs

Les préférences offertes aux frères et sœurs sont disponibles aux élèves dont les frères et sœurs sont affectés à une école par le biais du tirage au sort My School DC.

Exemple : Si John et son frère soumettent une demande de participation au tirage My School DC pour les mêmes écoles et que John est affecté à une école par le biais du tirage au sort My School DC, une préférence offerte aux frères/sœurs est automatiquement octroyée à la demande de participation au tirage au sort My School DC de son frère/sa sœur.

Pour faire la demande : Aucune intervention n'est requise tant que les demandes My School DC des frères/sœurs sont soumises via le même compte utilisateur My School DC. Cette préférence est automatiquement appliquée par le biais du processus d'affectation du tirage au sort My School DC. Si le frère/la sœur qui s'est vu offrir une place à l'école d'affectation ne s'inscrit pas, la préférence « offerte aux frères/sœurs » sera supprimée pour tous les frères et sœurs qui ont postulé pour cette même école. Cela peut entraîner la perte de l'affectation des frères et sœurs ou la perte de la place prioritaire dans la liste d'attente à cette école. Les frères et sœurs demeureront sur la liste d'attente de l'école, mais une nouvelle position leur sera attribuée sur la liste d'attente en fonction de leur numéro de tirage au sort et de toute autre préférence pour laquelle ils seraient qualifiés.

Demande spéciale de préférence pour la fratrie

Écoles du groupe Capitol Hill (école élémentaire Peabody, école élémentaire Watkins et collège Stuart-Hobson)

Aux fins du tirage au sort, un enfant ayant un frère ou une sœur qui fréquentera l'une ou l'autre des écoles du groupe Capitol Hill est éligible pour une préférence d'inscription accordée aux frères/sœurs dans l'une des autres écoles du groupe.

Écoles et programmes bilingues

Les écoles/programmes bilingues mettent davantage l'accent sur la préférence pour la fratrie en raison de la valeur de l'exposition à la maison à l'acquisition de la langue. Ainsi, dans le cas des demandeurs de classes PK3/PK4, une préférence pour la fratrie est plus fortement pondérée qu'une préférence de secteur dans ces écoles/programmes.

- Une liste des écoles et programmes bilingues est disponible à la page 42.
- Voir le tableau des préférences d'ordre dans les listes d'attente pour les écoles/programmes bilingues à la page 19.

Écoles offrant des programmes multiples

Dans le cas d'élèves inscrits dans une école publique du District de Columbia qui offre un programme traditionnel *ainsi qu'un* programme bilingue ou un programme Montessori (Cleveland ES, Marie Reed ES, Langdon ES, MacFarland MS, Nalle ES, Powell ES, Tyler ES ou Roosevelt HS), leurs frères et sœurs pourront bénéficier de la préférence pour la fratrie fréquentant l'école dans le but d'intégrer le programme traditionnel ou le programme bilingue / Montessori de cette école.

Écoles et programmes secondaires sélectifs

- La préférence pour la fratrie n'est pas reconnue au niveau des écoles secondaires sélectives.
- La préférence pour la fratrie n'est pas reconnue entre les écoles non sélectives et les écoles secondaires sélectives connexes, à savoir le Campus d'éducation Columbia Heights, l'école secondaire McKinley Technology et l'école secondaire School Without Walls. À titre d'exemple, lorsqu'un élève fréquente l'école secondaire McKinley Technology, son frère ou sa sœur ne bénéficiera pas de préférence de tirage au sort pour l'école intermédiaire McKinley (l'école associée) et vice versa.
 - Une liste des écoles et des programmes secondaires sélectifs est disponible à la page 41.

Vérification de la préférence pour la fratrie

La validité de la préférence pour la fratrie sera vérifiée par les écoles en coopération avec le Bureau central des Écoles Publiques du District de Columbia.

Si une préférence pour la fratrie est jugée non valide avant la publication des résultats du tirage au sort My School DC, la préférence sera supprimée de la demande de participation au tirage et la famille en sera notifiée par courriel (si une adresse courriel a été fournie avec leur demande) ou par un appel téléphonique de la part de l'école concernée (uniquement si la famille n'a pas fourni d'adresse courriel avec leur demande). Si une préférence pour la fratrie est jugée non valide après la publication des résultats du tirage au sort de My School DC, l'élève sera inscrit dans la liste d'attente de l'école sans possibilité de bénéficier de la préférence pour la fratrie. De plus, veuillez noter que si l'élève principal ne s'inscrit pas à nouveau dans l'établissement l'année scolaire suivante, le frère ou sœur qui a bénéficié d'une préférence pour la fratrie fréquentant l'école verra son affectation, sa place en liste d'attente ou son inscription annulées.

Vérifiez la préférence pour la fratrie

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Contactez My School DC :

info.myschooldc@dc.gov ou (202) 888-6336

3. Préférence de proximité

En vue de réduire au minimum le déplacement vers les écoles pour les familles, les Écoles Publiques du District de Columbia offrent une préférence de proximité via le tirage au sort de My School DC. Les familles ayant des enfants dans les classes PK3-5, mais dont l'école de zone publique du District de Columbia qui leur correspond se trouve à plus de 800 m de marche de leur domicile, bénéficieront de cette préférence. Ces familles bénéficient d'une préférence de proximité pour le tirage au sort dans toutes les écoles élémentaires publiques du District de Columbia situées à moins de 800 m de leur domicile. Veuillez noter que les établissements municipaux suivants n'accordent pas de préférence de proximité : Capitol Hill Montessori @ Logan, Dorothy Height, Excel Academy et School-Within-School @ Goding.

Vérifiez si vous êtes éligible à la préférence par proximité

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Pour faire la demande : Aucune intervention n'est requise mis à part soumettre une hiérarchisation de vos choix d'établissements lorsque vous soumettez votre demande. Cette préférence est automatiquement appliquée à une demande de participation au tirage au sort My School DC en fonction du domicile et de la classe de l'élève (PK3 à 5ème). L'admissibilité à la préférence de proximité est calculée par le Bureau du chef de la technologie (OCTO) qui se sert de la technologie SIG pour calculer la

distance de marche à partir de l'adresse indiquée dans les écoles environnantes. Remarque : la technologie SIG diffère parfois légèrement de Google Maps.

Changement de préférence

Les familles qui deviennent admissibles à une préférence ou qui ont omis d'inclure une préférence admissible dans leur demande de participation au tirage au sort My School DC peuvent quand même être en mesure de demander leur préférence après la publication des résultats du tirage.

Pour faire la demande : Une famille doit fournir des documents à l'école pour vérifier le changement de préférence. Une fois vérifiée, l'école travaillera avec le bureau central des Écoles Publiques du District de Columbia et My School DC pour ajouter la préférence à la demande de participation au tirage. My School DC placera le demandeur dans l'ordre approprié de la liste d'attente, en fonction du numéro de tirage aléatoire et de la préférence supplémentaire.

Résultats du tirage au sort

Le tirage au sort My School DC est unique et aléatoire et vise à affecter les élèves avec leurs écoles préférées, tout en tenant compte des préférences de tirage. Bien que les familles puissent faire des demandes auprès de douze écoles, le tirage au sort ne peut affecter les élèves qu'à une seule école.

Le vendredi 29 mars 2019, les résultats du tirage au sort My School DC seront disponibles. Les familles peuvent consulter les résultats de tirage en se connectant à leur compte familial My School DC. Les familles recevront également leurs résultats de tirage au sort par courriel. Une lettre de My School DC leur sera également envoyée à l'adresse indiquée sur leur demande. Vous devriez recevoir une lettre par demande d'enfant. Les familles peuvent également obtenir les résultats en appelant le service d'assistance téléphonique de My School DC au (202) 888-6336, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 à partir du 29 mars 2019.

Les résultats de tirage au sort de My School DC présentent trois issues possibles :

1. Affectation dans une école classée au premier choix, sans inclusion dans la liste d'attente des autres choix demandés.
2. Affectation dans une école NON classée au premier choix, inclusion dans la liste d'attente de chaque autre école demandée et classée plus haut que l'école d'affectation.
3. Sans affectation, inclusion dans les listes d'attente de toutes les écoles demandées.

Remarque : Les écoles secondaires sélectives peuvent donner lieu à des résultats différents de ceux présentés plus haut.

Élèves affectés à une école classée au premier choix

Les élèves affectés à leur école de premier choix ne figureront pas sur les listes d'attente des autres écoles demandées. Afin d'assurer leur participation dans le tirage, les familles doivent inscrire leur élève à l'école d'affectation avant le mercredi 1^{er} mai 2019, date limite d'inscription. Si un élève est affecté et non inscrit à son école d'affectation avant la date limite d'inscription du mercredi 1^{er} mai 2019, l'école n'est nullement dans l'obligation de réserver la place à cet élève.

Demandes d'inscription faites après le tirage au sort

Si un élève renonce à une place obtenue par tirage au sort dans une école qu'il a classé comme son premier choix, il peut s'inscrire à l'école publique du secteur du District de Columbia dans les classes obligatoires (de la maternelle à la 12^{ème} année). Les familles peuvent également remplir une demande post-tirage. Les demandes remplies après le tirage au sort sont disponibles aux familles ou aux élèves qui n'ont pas pu respecter les délais de demande de participation au tirage au sort ou aux élèves qui souhaitent postuler à d'autres écoles.

Élèves affectés à une école NON classée au premier choix

Les élèves affectés à une école qui n'est pas classée première dans leur demande de participation au tirage au sort seront inscrits sur la liste d'attente de toutes les écoles classées plus haut que leur école d'affectation. Les élèves ne seront pas inscrits sur la liste d'attente des écoles classées plus bas que l'école d'affectation.

Remarque : les écoles secondaires sélectives ne sont pas concernées.

Les familles qui ont reçu une affectation sont encouragées à inscrire leur enfant à l'école d'affectation avant la date limite d'inscription du mercredi 1^{er} mai 2019, même si ce n'est pas leur premier choix, afin de réserver leur place.

L'inscription à l'école d'affectation n'aura aucune incidence sur les places obtenues en liste d'attente dans d'autres écoles. Une fois inscrit dans une école d'affectation, l'élève pourra s'inscrire plus tard dans une autre école dans laquelle il/elle était en liste d'attente si une place pour lui/elle se libère. Dans ce cas, l'élève sera automatiquement retiré(e) de l'école où il/elle serait actuellement inscrit(e)s.

Élèves SANS affectation

Les élèves non affectés à une école ont le droit de rester à leur école actuelle ou de fréquenter l'école « droit d'accès à l'éducation » de son secteur (K à 12). Les élèves non affectés figureront également sur liste d'attente dans toutes les écoles classées dans leur demande de tirage au sort. Elles auront en outre la possibilité de postuler à d'autres écoles après la publication des résultats du tirage au sort, le vendredi 29 mars 2019 en soumettant une demande via My School DC Post-Lottery :

<http://www.myschooldc.org/postlotto>.

- Se référer à la liste complète des résultats possibles du tirage au sort et aux définitions des différents statuts : <http://www.myschooldc.org/faq/lottery-results-and-status-definitions>

Résultats du tirage au sort dans les écoles secondaires sélectives

Pour être admissible dans une école secondaire sélective, une demande de participation au tirage au sort My School DC est nécessaire, mais l'admission à une école secondaire sélective dépend entièrement des élèves qui répondent aux critères d'admissibilité de l'école. Si un élève ne répond pas aux critères d'admissibilité d'une école secondaire sélective, il ne sera ni affecté ni inscrit en liste d'attente pour cette école.

- Se référer au tableau des admissions à la page 41.

Liste d'attente

Les listes d'attente reflètent l'ordre dans lequel les élèves seraient inscrits dans une école si des places venaient à se libérer. L'ordre des listes d'attente dans les Écoles Publiques du District de Columbia est basé sur la préférence de tirage, la date de la demande (soumise avant le tirage au sort ou après le tirage). Les demandeurs ayant soumis leur demande avant le tirage sont classés dans la liste d'attente en fonction de leur numéro de tirage au sort. Les demandeurs après le tirage au sort sont classés en liste d'attente en fonction de la date de réception de leur demande.

Les élèves en liste d'attente des Écoles Publiques du District de Columbia sont regroupés par préférence :

- Les élèves faisant partie du même groupe de préférences sont classés en fonction de la période à laquelle ils ont postulé (c.-à-d., tirage au sort ou après le tirage au sort).
- Les élèves du même groupe de préférences qui ont postulé pour le tirage au sort sont classés en fonction de leur numéro de tirage au sort.
- Les élèves qui postulent pour le tirage au sort (après le vendredi 1^{er} février 2019 pour les classes de 9 à 12 et après le vendredi 1^{er} mars 2019 pour les classes PK3 à 8) sont ajoutés à la fin du groupe de préférence approprié dans l'ordre de l'heure et de la date de réception de leur demande.

Remarque : Il existe des cas où les élèves peuvent être placés sur une liste d'attente en raison de circonstances qui qualifieraient d'autres candidats bénéficiant d'une catégorie de préférence plus élevée. Pour en savoir plus, consultez : <http://www.myschooldc.org/faq/faqs#lottery>

Pour faire la demande : Si des places sont disponibles, le personnel de l'école communiquera avec les familles en liste d'attente par courriel et par téléphone. Ces familles recevront également une notification automatique par courriel de My School DC s'ils ont fourni une adresse électronique avec leur demande. Les familles seront informées de la date limite à laquelle elles doivent inscrire l'élève afin de réserver leur place dans le tirage au sort. Si une famille ne répond pas ou ne termine pas le processus d'inscription dans les délais prescrits, la place au tirage peut lui être refusée et l'école est en droit d'octroyer la place à l'élève suivant sur la liste d'attente. Les familles en liste d'attente qui espèrent être appelées doivent vérifier que les coordonnées fournies dans leur demande d'inscription à My School DC sont correctes, puisque c'est ces coordonnées qui seront utilisées par l'école pour se mettre en contact.

Afin d'accepter une place obtenue par tirage au sort, une famille doit soumettre les documents d'inscription à l'école, y compris leur vérification de résidence DC. Veuillez voir la page 20 pour plus d'informations sur les inscriptions par tirage au sort.

La date limite communiquée pour accepter une offre de liste d'attente est généralement de cinq jours ouvrables. Cette date limite est flexible dans la mesure où le nombre de jours peut être augmenté ou diminué et les familles doivent contacter l'école directement pour changer le nombre de jours de l'échéance. Dans les rares cas où une famille reçoit un préavis de 24 heures pour accepter une offre de liste d'attente, elle recevra un courriel et un appel téléphonique de l'école.

Ordre de la liste d'attente par préférence et par école/programme

Tirage au sort	Après tirage au sort
1. Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école (PK seulement)	1. Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école (PK seulement)
2. Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur (PK seulement)	2. Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur (PK seulement)
3. Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur) (PK seulement)	3. Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur) (PK seulement)
4. Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école	4. Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
5. Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur	5. Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur
6. Préférence de proximité	6. Préférence de proximité
7. Demandeur hors secteur (sans autre préférence)	7. Demandeur hors secteur (sans autre préférence)

Ordre de la liste d'attente par préférence pour les écoles et les programmes bilingues

Pour les écoles/programmes bilingues, les préférences pour PK3 et PK4 sont classées différemment dans la mesure où la préférence pour la fratrie est prioritaire par rapport à la préférence de secteur.

Tirage au sort	Après tirage au sort
1. Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école (PK seulement)	1. Demandeur dans le secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école (PK seulement)
2. Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur (PK seulement)	2. Demandeur dans le secteur avec offre pour frère/sœur (PK seulement)
3. Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école	3. Demandeur hors secteur avec un frère/une sœur fréquentant l'école
4. Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur	4. Demandeur hors secteur avec offre pour frère/sœur
5. Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur) (PK seulement)	5. Demandeur dans le secteur (sans frère/sœur) (PK seulement)
6. Préférence de proximité	6. Préférence de proximité
7. Demandeur hors secteur (sans autre préférence)	7. Demandeur hors secteur (sans autre préférence)

Inscription

Dans le District de Columbia, la loi stipule que les élèves doivent fréquenter l'école entre 5 et 18 ans, ce qui correspond à une fréquentation de la maternelle jusqu'à la 12^{ème} année.⁵

Pour compléter l'inscription dans une école de quartier K à 12 du secteur, les familles doivent soumettre un dossier d'inscription dûment rempli à l'école démontrant que l'élève souhaitant s'inscrire répond à toutes les exigences d'admissibilité stipulées par la OSSE, notamment la résidence dans le District de Columbia.⁶

- Téléchargez le dossier d'inscription des Écoles Publiques du District de Columbia : <http://EnrollDCPS.dc.gov>

Inscription au tirage au sort

Si vous ne vous inscrivez pas dans votre école de secteur K à 12, si vous ne vous réinscrivez pas dans votre école actuelle ou si vous ne vous inscrivez pas via un processus de placement formel (voir la page 30 pour plus d'informations sur les placements d'élèves formels), vous devez être affecté à une école par le biais du tirage au sort My School DC. Pour vous inscrire à votre école d'affectation tirée au sort, vous devez soumettre les formulaires d'inscription requis et faire la vérification de votre résidence dans le District de Columbia avant la date limite d'inscription (mercredi 1^{er} mai 2019). Après la date limite d'inscription, les écoles ne sont nullement dans l'obligation d'inscrire des élèves affectés au tirage et commenceront à offrir les places restantes aux élèves figurant sur leur liste d'attente.

En sus des documents d'inscription, un élève qui obtient une place par tirage au sort doit fournir un formulaire d'inscription au tirage au sort My School DC à la nouvelle école. En signant ce formulaire et/ou en s'inscrivant dans l'école d'affectation tirée au sort, la famille reconnaît qu'elle renonce aux droits de l'élève à s'inscrire à son école précédente pour l'année scolaire à venir ainsi qu'à son droit au modèle de recrutement de cette école, si l'école actuelle de l'élève n'est pas dans le secteur. Toutefois, un élève conserve le droit de fréquenter en tout temps une école du secteur de la maternelle à la 12^{ème} année.

Lignes directrices pour la vérification de la résidence dans le District de Columbia

Chaque famille du District de Columbia doit fournir des preuves de résidence dans le district chaque année dans le cadre du processus d'inscription.⁷ Les familles qui obtiennent une place par tirage au sort doivent compléter entièrement le processus d'inscription, notamment celui de vérification de résidence dans le District de Columbia, pour faire valoir le droit à leur place.

- Se référer à la section Lignes directrices pour la vérification de la résidence dans le District de Columbia sur <http://enrolldcps.dc.gov/node/71>.

Les familles nouvellement arrivées ou en déplacement qui ne seraient pas en mesure de prouver leur résidence dans le District de Columbia avant la date limite d'inscription doivent contacter leur école d'affectation ou le service des inscriptions au (202) 478-5738 ou enroll@dc.gov.

⁵ Code officiel du District de Columbia § 38-202(a).

⁶ 5-E DCMR § 2000.1

⁷ Code officiel du District de Columbia § 38-306.

Conformément à l'article § 38-309 du Code officiel du District de Columbia, afin de vérifier la résidence dans le district, une famille peut fournir l'**UN** des documents suivants au nom du parent, du tuteur légal ou de toute autre personne ayant l'autorité parentale qui inscrit l'élève :

Pièce	La pièce doit comporter
1. Un bulletin de paie	A. Date d'émission dans les 45 derniers jours ; B. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1 ; et C. Le montant de la retenue d'impôts du District de Columbia pour l'année d'imposition en cours doit être supérieur à zéro dollars.
2. Preuve de réception d'une assistance financière de la part du gouvernement du District de Columbia sous la forme de : A. Vérification TANF de l'avis de revenu ou lettre de l'approbation de la recertification B. Approbation Medicaid ou lettre récente C. Document d'aide au logement, y compris de l'aide fédérale du département HUD D. Document du programme d'aide alimentaire SNAP E. Document d'allocation supplémentaire de revenu de sécurité (SSI) F. Document du programme d'assistance énergétique (LIHEAP) G. Document du programme d'assurance maladie pour l'enfance	A. Date d'émission dans les 12 derniers mois ; et B. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1.
5. Copie certifiée de D-40 du Bureau des Impôts et Revenus	A. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV ; et B. 2018 D40 ou D40EZ; et C. Copie certifiée par le Bureau des Impôts et Revenus du District de Columbia (portant le cachet du bureau).
6. Lettre de vérification et Ordres d'hébergement militaire ; ou fiche du système de rapport d'éligibilité à l'engagement dans les forces armées (DEERS)	A. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1.

7. Une lettre de l'ambassade	A. Date d'émission dans les 12 derniers mois ; et B. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1 ; et C. Sceau officiel ; et D. Déclaration indiquant que la personne qui inscrit l'élève vit dans la propriété de l'ambassade au District de Columbia avec l'adresse du District de Columbia valide pendant l'année scolaire concernée.
------------------------------	--

Ou **DEUX** des documents suivants au nom du parent, du tuteur légal ou de toute autre personne ayant l'autorité parentale qui inscrit l'élève :

Pièce	La pièce doit comporter
1. Immatriculation du véhicule pour le District de Columbia en cours de validité	A. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1 ; et B. Enregistrement de véhicule motorisé émis par le District de Columbia uniquement.
2. Un bail ou un contrat de location en cours de validité (si le bail a expiré, une lettre de continuation de bail et le bail expiré suffiront)	A. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1 ; et B. Reçu de paiement ou chèque annulé indiquant le paiement du loyer dans les 2 derniers mois.
3. Permis d'opérateur de véhicule en cours de validité pour le District de Columbia ou autre identification officielle du District de Columbia pour les non conducteurs. Une identification temporaire et valide du District de Columbia pourra être acceptée.	A. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1 ; et
4. Une facture de services (uniquement les factures de gaz, électricité et eau seront acceptées)	A. Nom et adresse de la personne qui inscrit l'élève conformément au nom et adresse figurant sur le formulaire DCRV 1 ; et B. Reçu de paiement ou chèque annulé indiquant le paiement de la facture de services dans les deux derniers mois.

Les familles peuvent également opter pour et demander une visite à domicile afin de valider leur résidence dans le District de Columbia. Pour de plus amples informations, consultez <https://osse.dc.gov/publication/home-visitation-forms>.

Les familles sans domicile fixe ou déplacées peuvent être exemptées de certaines obligations tel que prévu par la loi McKinney-Vento de 2001.⁸ Les élèves qui sont des pupilles du district et qui vivent en famille d'accueil ou qui ont été placés par le district doivent fournir à l'école leur lettre de pupille comme preuve de résidence dans le District de Columbia.

Pour de plus amples informations concernant l'inscription d'élèves sans domicile fixe, veuillez vous référer à la page 28.

La preuve de résidence dans le District de Columbia est une condition de base pour pouvoir fréquenter gratuitement les Écoles Publiques du District de Columbia. Les Écoles Publiques du District de Columbia disposent du pouvoir discrétionnaire final pour déterminer si la preuve de résidence fournie par un élève est suffisante. Si les Écoles Publiques du District de Columbia déterminent qu'un élève n'est pas en mesure de prouver suffisamment la résidence dans le District de Columbia, l'élève sera exclu de la possibilité de fréquenter les Écoles Publiques du District de Columbia gratuitement. Si l'élève souhaite encore prouver sa résidence après une détermination de non-résidence, il peut demander à ce que la décision initiale soit examinée à nouveau, mais l'inscription ne sera pas autorisée avant le semestre suivant à sa demande. Toutefois, les Écoles Publiques du District de Columbia envisageront de permettre l'inscription au semestre en cours au cas par cas, en fonction des circonstances particulières à cet élève (par exemple si les Écoles Publiques du District de Columbia sont obligées de fournir des services d'enseignement spécialisé à l'élève). En outre, si un élève a été exclu des Écoles Publiques du District de Columbia fondée sur une preuve insuffisante de la résidence dans le District, une visite à domicile doit être effectuée pour solutionner le problème de résidence dans le District. Les Écoles Publiques du District de Columbia peuvent également renvoyer toute question de résidence à l'unité d'enquête sur la fraude de résidence du Bureau du surintendant de l'éducation.

- Informez-vous plus sur la participation aux admissions aux Écoles Publiques du District de Columbia en tant que non-résident du District de Columbia à la page 33.

Enquête et fraude en matière de résidence

À compter du 1er juin 2017, toutes les enquêtes des Écoles Publiques du District de Columbia sur les fraudes de résidence seront traitées par le Bureau du surintendant de l'éducation du District de Columbia qui a mis en place un service d'assistance téléphonique pour information pour toute information sur les fraudes potentielles en matière de résidence dans le District de Columbia (voir ci-dessous les informations sur le service d'assistance téléphonique).

Nous prenons très au sérieux la fraude à la résidence dans le District de Columbia. Toute suspicion de fraude en matière de résidence commise par le personnel des écoles et les administrateurs des Écoles Publiques du District de Columbia, les familles et les autres citoyens concernés doit être immédiatement signalée au Bureau du surintendant de l'éducation. Pour signaler les allégations de fraude de résidence au Bureau du surintendant de l'éducation et demander une enquête de résidence :

- Appelez le service d'assistance téléphonique sur la prévention de la fraude en matière de résidence au (202) 719-6500 ; ou
- [Envoyez des informations en ligne sur la fraude en matière de résidence.](#)

⁸ McKinney-Vento veille à la protection des droits éducatifs des enfants sans domicile fixe ou en attente d'assignation à une famille d'accueil. Voir 42 U.S.C. § 11301 et suivants.

Exigences en matière de santé à l'école

Les élèves de tous les niveaux doivent soumettre un certificat de santé universel et une évaluation de santé bucco-dentaire chaque année. Le certificat de santé universel doit être rempli par le médecin de l'élève ou l'infirmière praticienne pour documenter toutes les immunisations, les examens requis et un examen physique effectué dans les 365 jours à compter du premier jour d'école. L'évaluation de santé bucco-dentaire doit être effectuée par le dentiste de l'élève pour documenter la visite la plus récente chez le dentiste et identifier les services de santé bucco-dentaire supplémentaires dont un élève pourrait avoir besoin. Ces formulaires doivent être soumis au moment de l'inscription à moins que les formulaires actuels (c.-à-d. documentant les visites qui ont eu lieu dans les 365 jours suivant la rentrée scolaire) soient déjà dans les dossiers de l'école de l'élève. Les formulaires de certificat de santé universel et d'évaluation de santé bucco-dentaire sont inclus dans le dossier d'inscription de DCPS disponible à l'adresse suivante <http://EnrollDCPS.dc.gov> ou peuvent être obtenus auprès de l'infirmière scolaire.

La santé mentale à l'école

Contactez le Service de mieux-être des élèves au (202) 442-5471 ou schoolmentalhealth@dc.gov

Bien que cela ne soit pas obligatoire pour l'inscription, les familles doivent fournir des documents supplémentaires si les élèves ont besoin de médicaments, de traitements médicaux ou de soins supplémentaires pendant leurs études. Des informations plus détaillées sont disponibles à <https://dcps.dc.gov/node/1003562> ou auprès de l'infirmière scolaire.

Pour toute question sur les exigences en matière de santé ou la manière de satisfaire aux besoins de santé de l'élève à l'école, veuillez appeler le (202) 719-6555 ou envoyer un message à healthservices.dcps@dc.gov, ou informez-vous auprès de l'infirmière scolaire.

Alimentation et nutrition

Le programme du petit-déjeuner, des fruits et des légumes frais, le goûter pour les activités extrascolaires et le souper sont gratuits pour tous les élèves des Écoles Publiques du District de Columbia où les programmes sont applicables. Pour le déjeuner, déterminez le statut gratuit et le statut réduit en consultant <https://dcps.dc.gov/page/meal-prices-and-payment>.

L'alimentation et la nutrition à l'école

Contactez le (202) 299-2159 ou food.dcps@dc.gov

Politiques relatives à l'inscription dans un programme bilingue

Langue dominante (PK3 à 1)

Pour soutenir l'apprentissage bilingue dans les classes PK3 à 1, de nombreuses écoles s'efforcent de créer des classes linguistiquement équilibrées. En tant que telles, les écoles veulent que les demandeurs s'identifient comme « anglo-dominant » ou « à dominante espagnole » sur leur demande de participation au tirage au sort. La langue dominante est la langue principale de communication de l'élève demandeur.

Après la publication des résultats du tirage au sort et avant l'inscription, les écoles peuvent évaluer la compétence linguistique des élèves à dominante espagnole. Si l'élève ne réussit pas l'évaluation, il n'est

pas autorisé à s'inscrire au programme bilingue de cette école. Dans ce cas, l'élève sera placé dans la liste d'attente de l'école non-bilingue de son secteur.

Vérification des compétences en espagnol (Classes 2 à 12)

De la deuxième à la douzième année, les élèves qui fréquentent des écoles/programmes bilingues sont censés apprendre le contenu en espagnol. Si l'élève demandeur d'un tel programme n'est pas actuellement inscrit dans une école publique ou une école à charte du District de Columbia, l'élève devra passer un test de compétence en espagnol dans son école d'affectation une fois que les résultats d'affectation My School DC auront été publiés. Si l'élève ne réussit pas le test de compétence en langue espagnole, ledit candidat ne pourra pas s'inscrire dans l'école/programme bilingue de son affectation. Dans ce cas, sous demande des parents, l'élève pourra être placé sur la liste d'attente de toutes les écoles où l'élève n'avait pas été mis en liste d'attente. Cette demande doit être soumise par le parent à My School DC uniquement lorsque l'élève n'a pas réussi le test de compétence linguistique.

Remarque : Si une école bilingue juge que l'élève n'a pas les compétences linguistiques espagnoles requises, l'élève ne pourra pas s'inscrire aux programmes bilingues des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire demandée.

Alternatives non bilingues (classes K à 8)

Nous offrons une alternative d'inscription aux familles d'élèves en âge de scolarisation dont l'école de secteur est une école bilingue sans option de programme monolingue anglophone et si la famille ne souhaite pas participer au programme bilingue. Veuillez noter que les alternatives non bilingues ne sont pas disponibles pour les élèves PK3, PK4 ou hors secteur.

Programme bilingue (Classes sans option "anglais uniquement")	Alternative non bilingue (classes disponibles dans l'établissement)
Bancroft Elementary School (PK3-5)	Tubman Elementary School (PK3-5)
Bruce-Monroe Elementary School (PK3-5)	Raymond Education Campus (PK3-8)
Columbia Heights Education Campus (6-8)	Cardozo Education Campus (6-8)
Houston Elementary School (PK3-K, programme bilingue s'étendant progressivement de classe en classe)	Burrville Elementary School (PK3-5)
Oyster-Adams Bilingual School (PK4-8)	School Without Walls at Francis-Stevens (PK4-8)
Powell Elementary School (PK3-3, programme « anglais uniquement » disparaissant progressivement d'une classe à l'autre)	Dorothy Height Elementary School (PK3-5)

- Une liste complète des écoles et programmes bilingues est disponible à la page 42.

Si un élève du secteur ne maîtrise pas l'espagnol dans les classes 2 à 5 et que la famille choisit de l'inscrire à l'école/au programme bilingue et renonce à l'option d'une école alternative non bilingue, le parent doit signer un consentement et une renonciation stipulant qu'ils inscrivent leur enfant dans un(e) école/programme bilingues sans la maîtrise de la langue espagnole et sont conscients des défis académiques que cela pourrait entraîner pour leur enfant.

Bureau de placement des élèves

3535 V Street, NE
Washington, DC 20018
(202) 939-2004 ou student.placement@dc.gov

Alternatives non bilingues pour PK3 et PK4

Pour les familles des élèves de PK3 et PK4 dont l'école de secteur est une école bilingue sans option de programme monolingue en langue anglaise et où la famille ne souhaite pas participer au programme bilingue, l'élève doit postuler pour une place dans une école alternative non bilingue via le tirage au sort My School DC. L'élève peut revendiquer la préférence pour la fratrie s'il a un frère ou une sœur qui fréquente l'école alternative non bilingue au moment de son inscription. Le réseau des Écoles publiques du District de Columbia ne garantit pas la disponibilité d'une alternative non bilingue pour les élèves s'inscrivant dans des classes non obligatoires (PK3 et PK4). Les élèves demandeurs d'inscription dans une école alternative ne pourront pas bénéficier de la préférence de secteur à ladite école.

Politiques relatives à l'inscription dans une école Montessori

Les familles qui postulent aux programmes Montessori dans les Écoles publiques du District de Columbia sont encouragées, mais pas obligées, d'avoir une expérience préalable du programme Montessori. Les familles qui s'inscrivent aux programmes Montessori dans les Écoles publiques du District de Columbia mais qui ne possèdent pas une expérience Montessori antérieure sont invitées à participer à une visite de l'école et à un entretien, tel que stipulé par l'école Montessori de leur choix.

- Une liste des écoles, programmes et modèles de recrutement Montessori est disponible à la page 43.

Inscription des élèves sportifs

La participation des élèves aux activités sportives des Écoles Publiques du District de Columbia dépend de l'inscription réussie dans un(e) école/programme du Écoles Publiques du District de Columbia. Tant que l'élève n'aura pas terminé son inscription à l'école, il ne pourra pas participer aux programmes sportifs de l'école. Si vous ne respectez pas les règles d'inscription des Écoles Publiques du District de Columbia, l'élève sera déclaré non éligible pour participer aux compétitions sportives interscolaires et l'école devra céder toute victoire éventuelle obtenue à une compétition à laquelle l'élève non éligible aurait participé.

Retrait d'un établissement scolaire

Les élèves en âge d'être inscrits à l'école obligatoire ne peuvent être retirés des Écoles Publiques du District de Columbia que sur demande du parent/tuteur qui a inscrit l'élève. Les élèves souhaitant quitter une école doivent fournir aux Écoles Publiques du District de Columbia une confirmation de l'inscription dans une autre école ou une confirmation que l'élève bénéficie d'une dérogation à la règle d'éducation obligatoire. En outre, les informations sur les élèves ne seront pas divulguées à l'école d'accueil ni aux personnes non autorisées tant que la documentation requise pour le retrait de l'école d'origine ne sera pas complétée. Les élèves qui quittent ou cessent leurs études sans avoir confirmé leur inscription dans une autre école ou sans avoir soumis une confirmation que l'élève bénéficie d'une dérogation à la règle d'éducation obligatoire seront soumis aux protocoles et au traitement en matière d'absentéisme sans cause connue et validé jusqu'à ce que la confirmation soit reçue. Les élèves adultes peuvent cependant quitter leur école publique du District de Columbia à tout moment et ne sont pas soumis aux exigences en matière d'absentéisme et de scolarité obligatoire décrites ci-dessus.

Élèves bénéficiant de circonstances spéciales d'inscription

Enseignement spécialisé

Les Écoles publiques du District de Columbia aspirent à être un modèle pour l'éducation spécialisée. Tout enfant handicapé est éligible à l'éducation spécialisée et aux services associés jusqu'à la fin du semestre au cours duquel il aura vingt-deux (22) ans. L'objectif des Écoles publiques du District de Columbia est de fournir des services d'inclusion et d'éducation spécialisée de grande qualité ainsi que d'améliorer considérablement les résultats scolaires des élèves handicapés.

Le tirage au sort My School DC est ouvert à tous les résidents du District de Columbia. Aucun étudiant ne se verra refuser l'admission dans les Écoles publiques du District de Columbia à cause d'un handicap ou d'une présomption de handicap. Le PEI d'un élève n'est pas demandé lors de sa candidature au tirage au sort. Les candidats au tirage ne devraient pas et ne sont pas obligés de fournir des informations sur leur PEI aux écoles auxquelles ils postulent par le biais du tirage au sort My School DC.

Les informations sur l'état du PEI d'un élève ne permettent pas de déterminer si un élève peut s'inscrire dans une école du réseau des Écoles publiques du District de Columbia. Les Écoles publiques du District de Columbia ne demanderont le statut PEI d'un élève que lorsque le processus d'inscription sera terminé. Pour que l'école d'affectation tirée au sort puisse honorer le PEI d'un enfant, une fois l'inscription terminée, le parent peut discuter avec la direction de l'école des programmes disponibles dans l'école et des besoins de l'élève, tels qu'ils sont indiqués dans le PEI. Un parent peut également contacter le Département de l'éducation spécialisée, qui mettra tout en œuvre pour faciliter l'inscription de leur enfant à son école d'affectation.

Pour un enfant qui a besoin de moins de 20 heures d'enseignement spécialisé en dehors du cadre d'enseignement général, tel qu'indiqué dans le Programme d'enseignement individualisé de l'enfant, toutes les Écoles Publiques du District de Columbia seront en mesure d'atteindre les objectifs du Programme d'enseignement individualisé de l'enfant et de satisfaire aux besoins d'aménagement.

Pour un enfant qui a besoin d'une quantité égale ou supérieure à 20 heures d'enseignement spécialisé en dehors du cadre d'enseignement général, la plupart des Écoles Publiques du District de Columbia offrent un programme d'éducation spécialisée adapté.

Cependant, le nombre de places dans les programmes est limité afin d'assurer un faible ratio élèves / enseignant. Les parents sont vivement encouragés à contacter le Département de l'enseignement spécialisé pour déterminer si leur école de choix peut prendre en compte les objectifs et les aménagements stipulés dans le PEI de leur enfant.

Questions sur l'enseignement spécialisé
Contactez le Bureau chargé de l'instruction
spécialisée au (202) 442-9929 ou
dcps.specialed@dc.gov

Le résultat du tirage au sort ne garantit pas nécessairement une place à un élève de l'école dans laquelle il a reçu une offre de PEI nécessitant 20 heures ou plus d'enseignement spécialisé en dehors du cadre de l'enseignement général. Si l'école d'affectation n'est pas en mesure de mettre en œuvre le PEI de l'enfant, le Département de l'enseignement spécialisé doit proposer au parent une autre école que l'élève peut fréquenter et qui peut mettre en œuvre le PEI.

Élèves nouvellement identifiés comme étant éligibles pour l'éducation spécialisée en PK3 et PK4 (Premières Étapes)

Les enfants qui ont été nouvellement sélectionnés pour suivre un enseignement spécialisé et qui ont un nouveau Programme d'enseignement individualisé se verront offrir une place dans une école, (1) s'ils ne sont pas déjà inscrits ou (2) si leur école publique actuelle du District de Columbia n'est pas en mesure de mettre en œuvre leur Programme d'enseignement individualisé. Le processus Premières Étapes est indépendant du tirage au sort My School DC. Dans la mesure du possible, la place offerte sera dans l'école du quartier de l'enfant. Si une place n'est pas disponible dans l'école du quartier, la place proposée sera dans l'école la plus proche du domicile familial où le Programme d'enseignement individualisé de l'élève pourra être mis en place. Si la famille accepte la place offerte à l'issue du processus Premières Étapes, elle sera retirée de la liste d'attente du tirage au sort My School DC de l'école où l'élève est inscrit.

Questions sur Early Stages

(202) 698-8037 ou referrals@earlystagesdc.org

Programme de l'Article 504

L'Article 504 fait partie de la loi fédérale de 1973 sur la réhabilitation, créée pour lutter contre la discrimination des personnes handicapées dans les

Programme de l'Article 504

Contactez l'équipe chargée de l'Article 504 et des aménagements pour les élèves

(202) 442-5471 ou 504@dc.gov

Consultez : <https://dcps.dc.gov/page/section-504>

services, les programmes et les activités qui reçoivent des fonds fédéraux. Les Plans Article 504 offrent des aménagements et des services connexes aux élèves handicapés admissibles, qui ne peuvent pas autrement se qualifier pour un programme d'enseignement individualisé, afin qu'ils puissent accéder au programme d'enseignement général, aux occasions d'apprentissage et aux activités scolaires au même titre que leurs pairs non handicapés.

Chaque école publique du District de Columbia dispose d'un coordonnateur de l'Article 504, désigné par le directeur de l'école. Le coordonnateur de l'Article 504 sert de point de contact principal de l'école et répond aux questions des élèves, des parents et du personnel de l'école concernant les aménagements et les services en vertu de l'Article 504. Lors de leur inscription dans une école publique du District de Columbia, les familles devraient contacter le coordonnateur de l'article 504 de l'école s'ils pensent que leur enfant peut être qualifié pour bénéficier des services conformément à un Plan article 504.

Élèves sans domicile fixe

La loi sur l'assistance à l'éducation des sans-abri de McKinney-Vento (« McKinney-Vento »), modifiée par la loi de 2015 intitulée « Chaque élève réussit » (« ESSA »), garantit des droits en matière d'éducation et des aides aux élèves sans domicile. McKinney-Vento définit les « enfants et les jeunes sans abri » comme des personnes dépourvues de domicile fixe, régulier et adéquat pendant la nuit. Ces enfants sont :

- **Dans un abri** – ils habitent des abris d'urgence ou de transition,
- **Dans un hôtel / motel** – ils habitent dans des hôtels, des motels, des caravanes ou des terrains de camping en raison d'un manque d'hébergement alternatif adéquat.
- **Dans un logement partagé** – ils habitent dans un logement partagé en raison d'une perte de logement ou de difficultés économiques.

- **Sans abri** – ils habitent tout autre logement non permanent non mentionné ci-dessus (c'est-à-dire ils vivent dans la rue, dans des bâtiments abandonnés, des voitures, des logements insalubres, etc.)

Sous McKinney-Vento, les élèves sans domicile fixe ont les droits d'inscription suivants :

1. **Le droit de rester dans leur école d'origine.** L'école d'origine est définie comme étant « l'école fréquentée par un enfant ou un jeune en permanence ou l'école dans laquelle l'élève a été inscrit en dernier lieu, y compris une école maternelle ». L'élève a le droit de fréquenter l'école d'origine pendant qu'il est sans domicile fixe et jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève devient définitivement hébergé.
2. **Le droit de s'inscrire immédiatement à l'école de son secteur.** Un parent / tuteur / jeune non accompagné peut demander à s'inscrire dans l'école publique la plus proche de sa résidence temporaire / de son placement. Le droit d'inscription immédiate n'est pas étendu aux écoles d'application.
3. **Le droit d'être placé dans la meilleure école tenant compte du meilleur intérêt pour l'élève.** Le spécialiste des programmes pour l'enfance et la jeunesse sans domicile fixe et le surintendant pédagogique compétent effectuent des placements dans l'intérêt supérieur de l'élève. Les placements dans l'intérêt supérieur de l'élève sont déterminés par la sécurité de l'enfant ou du jeune, les besoins en éducation spécialisée, les problèmes d'assiduité et le placement scolaire de sa fratrie.

Chaque école dispose d'un service de liaison pour les sans-abri (SBHL) spécialement conçu pour les élèves sans domicile fixe. La SBHL peut aider dans les domaines suivants :

- une inscription immédiate;
- régler les différends liés à l'inscription;
- recherche de possibilités d'engager la participation des parents et aide à l'accès aux ressources communautaires;
- la mise en relation des élèves sans abri et des parents avec les services éducatifs et les ressources nécessaires (par exemple, transport et assistance pour l'achat d'un uniforme); et
- s'assurer que les enfants, les jeunes non accompagnés et les familles ont accès aux services éducatifs auxquels ils sont admissibles, notamment les programmes Head Start, Intervention précoce (IDEA Part C) et autres programmes préscolaires.

Les écoles d'origine et / ou du secteur doivent inscrire immédiatement les enfants et les jeunes sans domicile fixe et doivent veiller à ce qu'ils reçoivent les services éducatifs et les services auxquels ils sont admissibles même s'ils ne sont pas en mesure de produire les documents normalement requis pour l'inscription (certificats de naissance, dossiers de vaccination, etc.) Les documents pouvant être fournis comprennent :

- Une lettre de placement du [Centre des ressources familiales Virginia Williams](#) ou de l'abri où les familles résident temporairement.
- Une lettre signée de la personne avec laquelle la famille réside temporairement indiquant que le parent / tuteur légal et ses enfants résident temporairement avec eux à leur adresse. C'est aussi une option pour les jeunes non accompagnés.

Les élèves en situation d'itinérance ne peuvent se voir refuser l'inscription et la fréquentation de l'école secondaire s'ils ne sont pas en mesure de prouver leur résidence. L'école travaillera avec l'élève et sa

famille pour obtenir tout document manquant. Pendant cette période, l'élève peut se présenter à l'école. Si la documentation nécessaire est collectée, il peut être déterminé que l'école du secteur n'est pas l'établissement fréquenté actuellement et l'élève sera invité à compléter son inscription à l'école de son secteur ou à son école d'origine, ou à faire une demande auprès d'autres écoles via le tirage au sort My School DC.

Si une famille se voyait refuser l'inscription dans une école qui, selon l'avis de la famille, est l'école d'origine ou du secteur de l'élève, l'école devra fournir à la famille les directives et instructions de résolution des litiges de l'OSSE. La SBHL devra également fournir à l'élève une explication écrite de la décision de l'école concernant la sélection ou l'inscription de l'élève. Cette explication écrite devra également mentionner les droits du parent, du tuteur ou du jeune à faire appel de cette décision. Les directives de résolution des litiges sont disponibles ici : [Directives de résolution des litiges OSSE](#) ou sur la page Web des services à la jeunesse sans abri des Écoles publiques du District de Columbia : <https://dcps.dc.gov/service/homeless-children-and-youth-services-dcps>. Pour plus d'informations, veuillez contacter le programme pour l'enfance et la jeunesse sans-abri des Écoles publiques du District de Columbia à l'adresse DCPS.HCYP@DC.GOV ou appelez le (202) 576-9502.

Académies d'opportunité

Les académies d'opportunité offrent des programmes personnalisés basés sur compétences pour s'assurer que tous les élèves du district réussissent leur passage en éducation postsecondaire. Les élèves qui ne réussissent pas académiquement dans leur école secondaire actuelle peuvent être transférés vers une académie d'opportunité (Washington Metropolitan, Luke C. Moore, Roosevelt STAY or Ballou STAY). La priorité de transfert sera déterminée en fonction du nombre de crédits qu'un élève a obtenus par rapport à sa première année en 9^{ème} année d'études, l'intensité des interventions réalisées à l'école secondaire actuelle et la préférence de l'élève et des parents/tuteurs pour un transfert. Les élèves dépassant l'âge de l'école intermédiaire qui ne passent pas en secondaire seront renvoyés au programme de huitième année à Washington Metropolitan. Les élèves de Opportunity Academy High School ayant besoin de suivre un programme d'éducation spécialisée à temps plein pourront être accueillis à Washington Metropolitan et à Ballou STAY. Les élèves en âge scolarisable ne seront pas obligés d'assister à Opportunity Academy. Cependant, l'élève pourra poursuivre directement une inscription à une autre académie d'opportunité. L'admission sera accordée en fonction de l'espace disponible.

Questions sur les académies d'opportunité

Contactez le service des inscriptions : enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Placement des élèves

Le Bureau de placement des élèves travaille avec les élèves et leurs familles pour trouver une place dans le cas où l'élève se trouve dans une situation spéciale qui constitue une exception aux inscriptions régulières dans le secteur ou par tirage au sort. Le Bureau de placement des élèves fournit donc des services de placement aux élèves se trouvant dans les circonstances suivantes :

Bureau de placement des élèves

3535 V Street, NE
Washington, DC 20018
(202) 939-2004 ou student.placement@dc.gov

1. Département des services de réadaptation pour la jeunesse / Administration des services à l'enfance et à la famille
2. Transfert hors secteur discrétionnaire
3. Familles victimes de catastrophes naturelles
4. Familles de militaires
5. Transferts de victimes, transferts involontaires et transferts immédiats
6. Jeunesse en difficulté
7. Placement dans une école sœur (programmes bilingues et prolongés)
8. Programmes en soutien des enfants et des jeunes sans domicile fixe

Familles de militaires

Les Écoles publiques du District de Columbia reconnaissent que les enfants d'âge scolaire des familles de militaires sont confrontés à des obstacles dans leur réussite scolaire, tels que les déménagements fréquents et le déploiement d'un ou de plusieurs de leurs parents. En vue d'aider à surmonter ces obstacles et de soutenir l'adaptation par le Conseil du District de Columbia de la Loi « Interstate Compact on Educational Opportunity for Military Children Establishment de 2012 » (autrement appelée le « Compact »),⁹ les Écoles Publiques du District de Columbia ont publié une Directive du chancelier. Cette directive permet aux enfants des familles de militaires qui sont en âge d'être scolarisés (K à 12) et qui résident dans les installations militaires du district de Columbia, notamment à Joint Base Anacostia-Bolling, Fort McNair, et les Marine Barracks Washington DC, de s'inscrire aux Écoles Publiques du District de Columbia de leur choix, à tout moment de l'année scolaire, sous condition d'une disponibilité dans la salle de classe et/ou le programme.

- Consultez la Directive du chancelier sur l'inscription et le placement des familles de militaires : <http://dcps.dc.gov/page/enrollment-students-military-families>

En sus des élèves résidant dans les installations militaires mentionnées ci-dessus, les Écoles Publiques du District de Columbia aident tous les élèves des familles de militaires touchées par le Compact avec l'inscription et la sélection du lieu de l'école. Pour les familles de militaires qui ont besoin d'assistance avec le processus d'inscription dans les Écoles Publiques du District de Columbia, veuillez contacter le Bureau de placement des élèves au (202) 939-2004 ou à student.placement@dc.gov.

Politique relative au transfert discrétionnaire hors secteur

Conformément à l'article 5-E DCMR § 2106.6, le chancelier des Écoles Publiques du District de Columbia est en mesure d'exercer son autorité limitée pour accorder des transferts discrétionnaires hors secteur aux élèves. Pour de plus amples informations concernant les critères, le processus et les modalités de demande de transfert discrétionnaire hors secteur, veuillez vous référer à au texte réglementaire complet : <https://dcps.dc.gov/node/1253426>.

Contactez le Bureau de Placement des Élèves des Écoles Publiques du District de Columbia si vous avez des questions concernant des placements scolaires cités plus haut.

⁹ Code officiel du District de Columbia § 49-1101 *et. seq.*

Familles du Département d'État

Les familles du Département d'État résidant dans le District de Columbia ont le droit de s'inscrire dans leur école de secteur. Au cas où une famille choisit de s'inscrire dans une école hors secteur, elle devra soumettre une demande de participation au tirage au sort My School DC et selon le calendrier du tirage au sort My School DC. Passez en revue le calendrier du tirage au sort My School DC pour l'année scolaire 2019-2020 à la page 9.

Identifier son école du secteur

Consultez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez le service des inscriptions :

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

Familles d'ambassades

Conformément à ce qui a été mentionné à la page 22, si les familles résident dans des logements subventionnés par leur ambassade à Washington DC, elles doivent fournir une lettre de l'ambassade qui le stipule, avec le sceau de l'ambassade apposé, comme preuve de résidence dans le District de Columbia. Si les familles résident dans des logements non-subventionnés par leur ambassade, la famille doit inscrire leur enfant en fonction de leur lieu de domicile. Tout comme d'autres familles, si les familles d'ambassade habitant dans des logements subventionnés par leur ambassade dans le District de Columbia choisissent d'inscrire leur enfant dans une école hors secteur de leur domicile, elles devront soumettre une demande de participation au tirage au sort My School DC.

Élèves parlant une langue autre que l'anglais

Lors de leur enregistrement dans le réseau des Écoles publiques du District de Columbia et lors de l'enquête sur la langue parlée à la maison, les élèves qui ont indiqué parler une langue autre que l'anglais ou ayant été exposés à une autre langue que l'anglais à la maison doivent être référés au centre d'accueil du Département d'acquisition des langues (LAD) pour un dépistage de la maîtrise de l'anglais. Les élèves ayant déjà fréquenté une école en dehors des États-Unis, ayant achevé leurs cours de niveau secondaire et souhaitant que les crédits obtenus soient évalués en fonction des critères d'obtention d'un diplôme émis par les Écoles publiques du District de Columbia, devraient également être envoyés au département LAD. Le Centre d'accueil LAD détermine l'admissibilité et le placement des élèves dans les programmes d'anglais comme deuxième langue, fournit des orientations aux familles linguistiquement et culturellement diversifiées, oriente vers des ressources communautaires et évalue des relevés de notes étrangers dans le but d'attribuer des crédits d'études secondaires. Pour plus d'informations sur l'évaluation des relevés de notes étrangers et sur le placement des élèves parlant une langue autre que l'anglais, contactez leidy.navarro@dc.gov ou appelez le (202) 671-0750.

Élèves faisant partie d'un échange scolaire international et demandant un parrainage pour un visa

Les Écoles Publiques du District de Columbia ne sponsorisent pas les élèves étrangers demandeurs d'un parrainage pour un visa. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le lien suivant sur le site web du Département de la Sécurité intérieure :

https://studyinthestates.dhs.gov/school-search?field_school_name_value=&field_location_city_value=&field_location_state_value=54&field_education_level_value=2

Processus d'inscription en cours d'année scolaire

Les familles souhaitant inscrire leur enfant dans leur école de secteur dans les classes K à 12 peuvent l'inscrire à l'école à tout moment. Les familles souhaitant s'inscrire après le 5 octobre dans une école autre que celle située à proximité de leur domicile doivent soumettre une demande à My School DC. Les demandes peuvent être complétées en appelant le service d'assistance téléphonique My School DC au : (202) 888-6336.

Élèves non résidents dans le District de Columbia

Dans le cas de demandeurs non-résidents, une inscription pourra être autorisée s'il y a des places disponibles et s'il n'y a pas de résidents du District de Columbia qualifiés pour être inscrits dans l'école demandée. Les familles non résidentes doivent soumettre une demande pour le tirage au sort My School DC pour fréquenter une École Publique du District de Columbia. Une place ne leur sera accordée que s'il n'y a pas de résidents du District de Columbia sur la liste d'attente de l'école de leur choix. Si une famille n'est pas en mesure de prouver sa résidence au moment de l'inscription, l'élève sera placé à la fin de la liste d'attente, derrière tous les autres résidents du District de Columbia et les autres non-résidents déjà inscrits sur la liste d'attente. En outre, les familles non résidentes doivent payer des frais de scolarité pour pouvoir s'inscrire.¹⁰ Le Bureau du surintendant de l'éducation (OSSE) supervise le processus de paiement des frais de scolarité des élèves non-résidents. Les familles demandeuses doivent établir avec l'OSSE un accord concernant le paiement des frais de scolarité.

Questions sur la non-résidence dans le District de Columbia

Contactez le service des inscriptions :

(202) 478-5738 ou

enroll@dc.gov

- Pour de plus amples informations concernant la collecte des frais de scolarité par le Bureau du surintendant de l'éducation, consultez : <http://osse.dc.gov/publication/tuition-collection>

Politiques relatives aux zones scolaires et à l'affectation des élèves

De manière régulière, les Écoles Publiques du District de Columbia mettent à jour les limites des zones scolaires, les modèles de recrutement et d'autres politiques d'affectation des élèves. Cette section décrit les changements qui seront valables pour l'année scolaire 2019-2020. Pour plus d'informations sur les modalités d'affectation des élèves, les zones scolaires et les modèles de recrutement, veuillez consulter le site suivant :

<https://dcps.dc.gov/boundaries>.

Modification des zones comprenant les écoles élémentaires Hyde-Addison et Stoddert

À partir de 2019-2020, une section de la zone scolaire actuellement attribuée à l'école primaire Stoddert sera réaffectée à l'école primaire Hyde-Addison.

Identifier son école de secteur 2019-2020

Consultez :

<http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>

Contactez le service des inscriptions

enroll@dc.gov ou (202) 478-5738

¹⁰ 5-A DCMR § 5007.1

- Tous les élèves actuellement inscrits à Stoddert peuvent rester inscrits jusqu'à la fin de la classe terminale offerte par cette école (5ème année).
- Tous les élèves de Stoddert résidant dans la zone qui a été réaménagée ont également le droit de fréquenter leur nouvelle école située dans le secteur : Hyde-Addison ES. Si une famille dans la zone reconfigurée avec des élèves inscrits à Stoddert choisit d'inscrire leurs enfants à Hyde-Addison, elle renonce au droit de fréquenter l'ancienne école limitrophe (Stoddert) et devra à l'avenir postuler par tirage au sort si elle souhaite que ses enfants réintègrent Stoddert.
- Tous les élèves qui ne sont pas actuellement inscrits dans Stoddert ES et qui vivent dans la zone qui a été réaménagée pour intégrer Hyde-Addison ES auront le droit de fréquenter Hyde-Addison ES ou de continuer à fréquenter leur école actuelle. Il y a des exceptions à cela ; voir Politique sur les droits acquis des frères et sœurs ci-dessous pour plus d'informations.

Politique de droit acquis pour la fratrie

Les élèves nouvellement inscrits vivant dans la zone reconfigurée et ayant des frères et sœurs déjà inscrits à Stoddert au moment de la rentrée du nouvel élève conserveront leurs droits d'inscription à Stoddert dans les classes obligatoires. Cette politique ne s'applique pas si les frères et sœurs du nouvel élève ont fréquenté l'école dans le passé et n'y sont plus inscrits. Le frère ou la sœur doit être un élève inscrit à Stoddert au moment de la rentrée du nouvel élève.

Pour plus d'informations concernant les règles de modification des zones scolaires, y compris la clause sur les droits acquis des frères et sœurs, consultez la page suivante :

https://dme.dc.gov/sites/default/files/dc/sites/dme/publication/attachments/Boundary%20and%20Feeder%20Pattern%20Changes%20FAQ_March%202015.pdf

Échelonnement du programme à l'école secondaire MacFarland

La MacFarland Middle School a ouvert ses portes en tant qu'école de quartier et de destination géographique en 2018-2019 avec une classe de 6ème. Le programme se développe progressivement, avec un échelonnement de classe en classe et d'année en année. Pendant l'année 2019-2020, le programme offrira les classes 6 et 7. Les élèves du secteur commençant en 6ème ou 7ème année pourront assister à MacFarland Middle School en 2019-2020. Les élèves du secteur commençant leur 8ème année conserveront le droit de s'inscrire à l'établissement de leur secteur en 2019-2020. En 2018-2019, les établissements Raymond, Truesdell et West auront continué à éliminer progressivement leurs classes intermédiaires. Ils accueilleront les classes de la PK3 à la 5ème année ainsi que la 8ème année en 2019-2020. Le programme échelonné de MacFarland Middle School s'ouvrira d'une classe à l'autre jusqu'en 2020-2021, où l'établissement sera en état d'accueillir les classes de la 6ème à la 8ème.

Échelonnement du programme à la nouvelle école secondaire "New North"

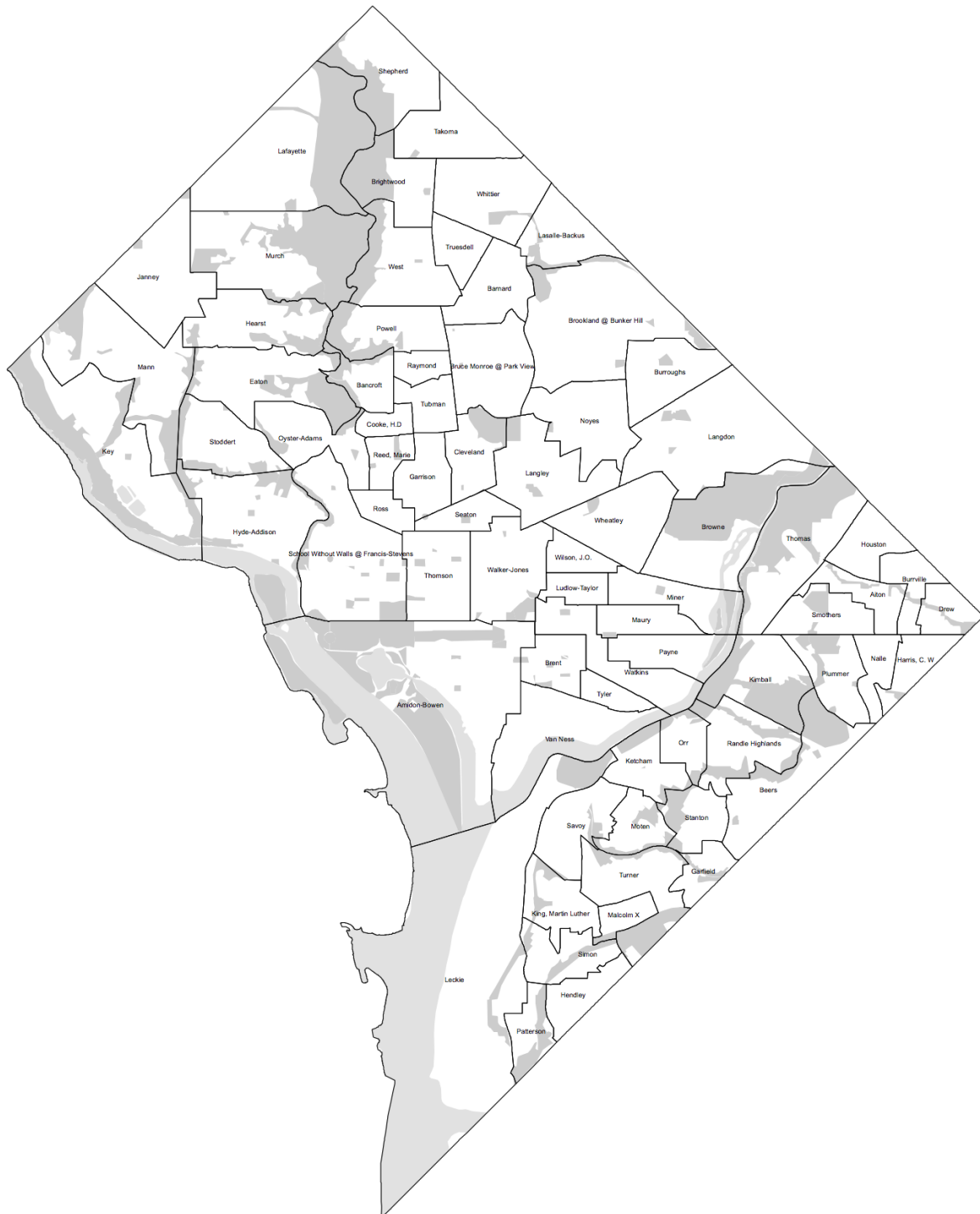
"New North" (nom permanent en cours de sélection) est une nouvelle école publique de quartier et de destination géographique du District de Columbia qui ouvrira ses portes en 2019-2020 en offrant le programme de la 6ème année. Le programme se développera progressivement, de classe en classe et d'année en année. En 2019-2020, le programme n'offrira que la 6ème année mais celui-ci s'étendra graduellement jusqu'à atteindre la classe de 8ème en 2021-2022. Les élèves du secteur qui commencent leur 6ème année pourront s'inscrire à l'école intermédiaire « New North » en 2019-2020. Les élèves du secteur commençant leur 7ème ou 8ème année conserveront le droit de s'inscrire à l'établissement de leur secteur en 2019-2020. En 2018-2019, les établissements Brightwood, LaSalle-Backus, Takoma et

Whittier commenceront à supprimer progressivement leurs classes intermédiaires. Ils accueilleront les classes de la PK3 à la 5ème année ainsi que la 7ème et 8ème année en 2019-2020.

Cartes des zones scolaires pour l'année scolaire 2019-2020

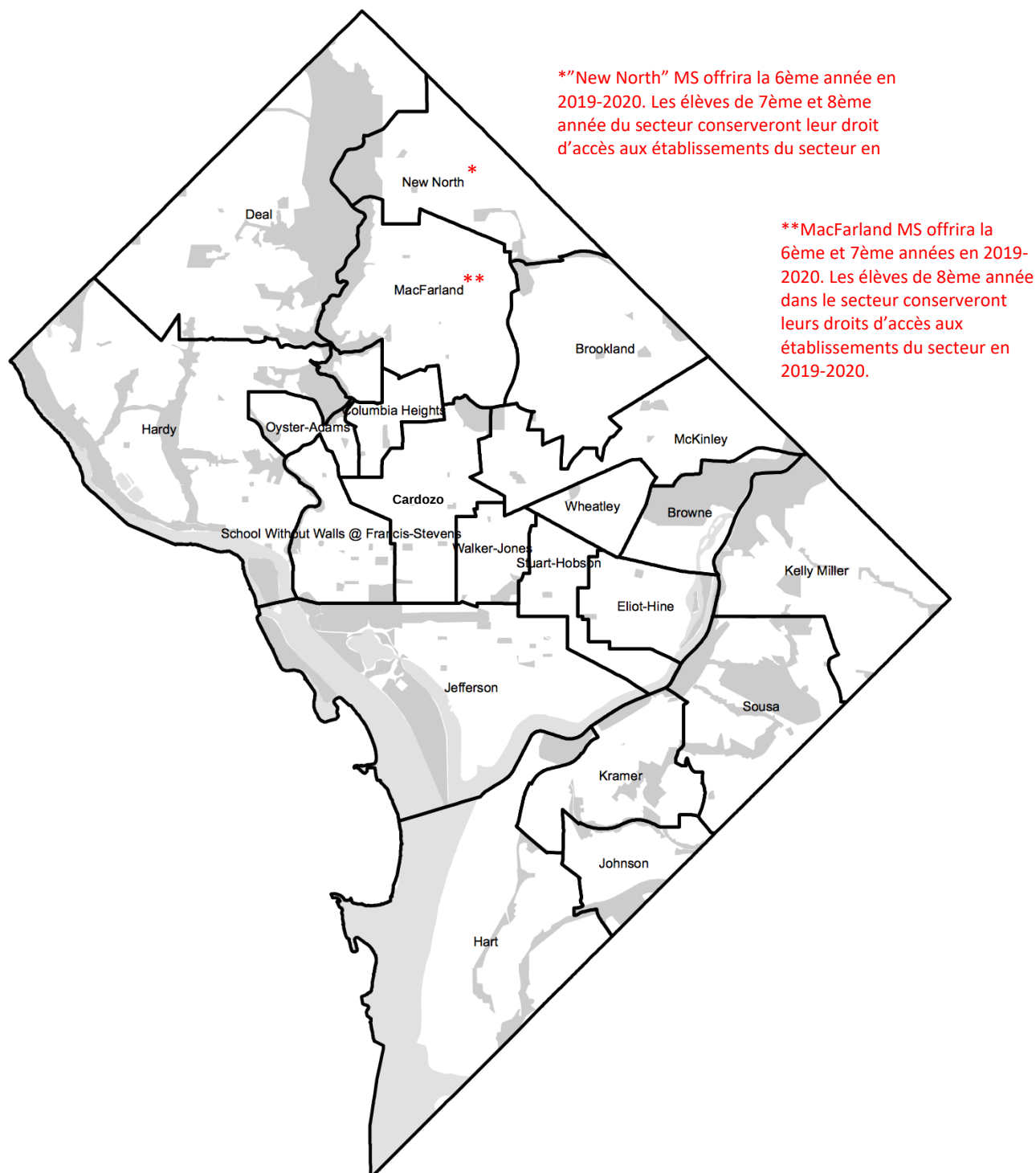
Carte des zones pour l'école élémentaire de l'année scolaire 2019-2020

Pour identifier votre école élémentaire du secteur pour l'année scolaire 2019-2020, consultez <http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>.



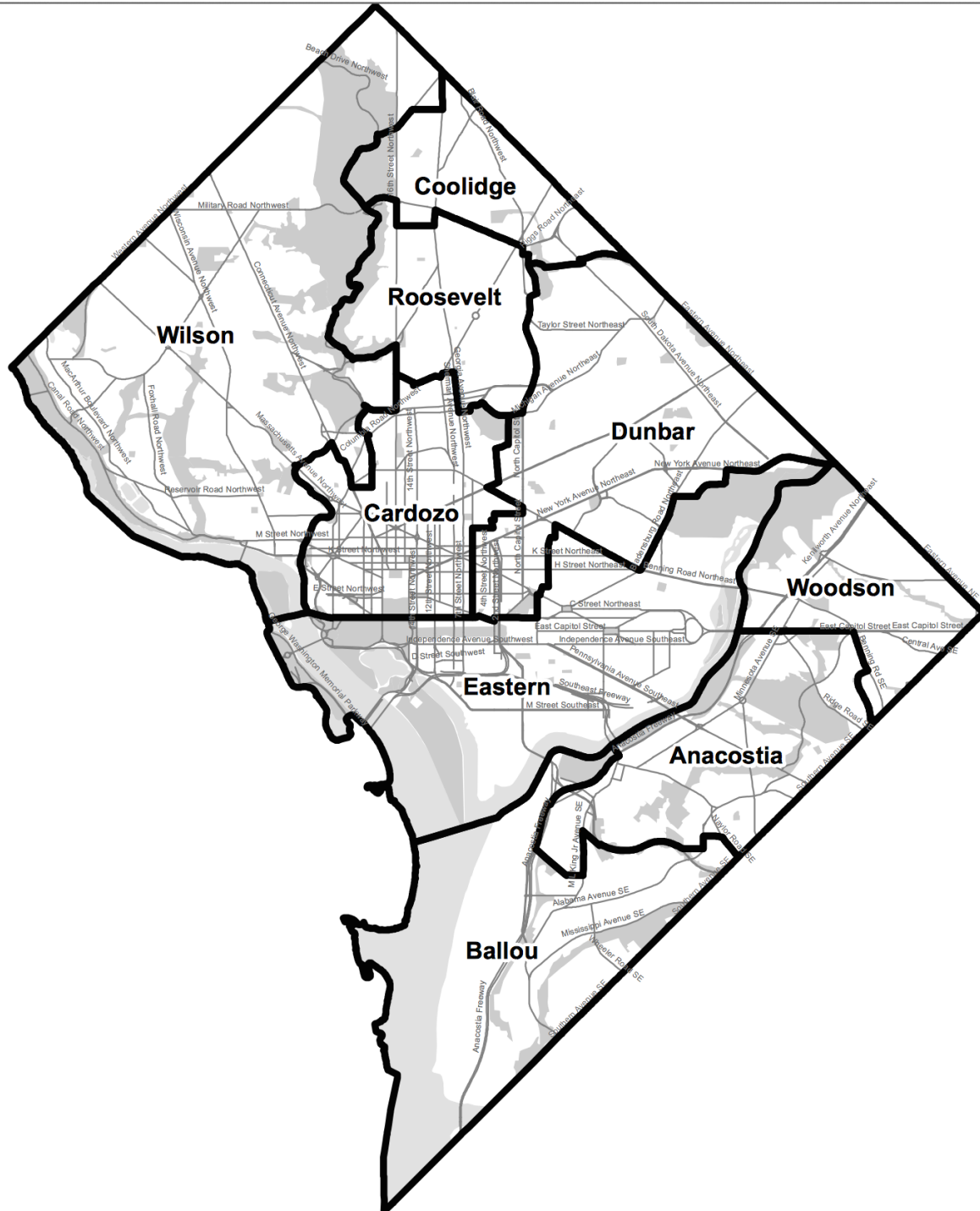
Carte des zones pour l'école intermédiaire de l'année scolaire 2019-2020

Pour identifier votre école intermédiaire du secteur pour l'année scolaire 2019-2020, consultez <http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>.



Carte des zones pour l'école secondaire de l'année scolaire 2019-2020

Pour identifier votre école secondaire du secteur pour l'année scolaire 2019-2020, consultez <http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>.



Modèles de recrutement pour les écoles pour l'année scolaire 2019-2020

Modèles de recrutement scolaire par situation géographique

Vous trouverez ci-après les modèles de recrutement par situation géographique des Écoles Publiques du District de Columbia pour l'année scolaire 2019-2020. Une école au modèle de recrutement est une école qu'un élève a le droit de fréquenter en fonction de son école actuelle. Cette affectation ne se produit que pendant l'année où un élève quitte la classe terminale de son école actuelle. Remarque : Les modèles de recrutement sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure que les nouvelles politiques d'intégration graduelle dans les zones pour l'affectation des élèves et les clauses d'antériorité entrent en vigueur.¹¹ Les modèles de recrutement indiqués ci-dessous sont valides pour les élèves qui transitent de classe entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

École élémentaire	École intermédiaire	École secondaire
Boone ES (PK3-5)	Kramer MS (6-8)	Anacostia HS (9-12)
Ketcham ES (PK3-5)		
Moten ES (PK3-5)		
Savoy ES (PK3-5)		
Stanton ES (PK3-5)		
Beers ES (PK3-5)	Sousa MS (6-8)	
Kimball ES (PK3-5)		
Plummer ES (PK3-5)		
Randle Highlands ES (PK3-5)		
Hendley ES (PK3-5)	Hart MS (6-8)	Ballou HS (9-12)
King ES (PK3-5)		
Patterson (PK3-5)		
Simon ES (PK3-5)		
Garfield ES (PK3-5)		
Malcolm X ES (PK3-5)	Johnson MS (6-8)	
Turner ES (PK3-5)		
Leckie EC (PK3-8)		
Cleveland ES (PK3-5)	Cardozo EC (6-12)	
Garrison ES (PK3-5)		
Seaton ES (PK3-5)		
H.D. Cooke ES (PK3-5)	Columbia Heights Education Campus (6-8)	Cardozo EC (6-12)
Marie Reed ES (PK3-5)		
Tubman ES (PK3-5)		
Ross ES (PK4-5)	School Without Walls @ Francis Stevens (PK3-8)	
(Continuité de la scolarité à Cardozo EC)		
Thomson ES (PK3-5)		
(Continuité de la scolarité à Jefferson MS)		
School Without Walls @ Francis Stevens (PK3-8)		
Brightwood EC (PK3-5, 7-8)	New North MS (Ouverture pour l'année scolaire 2019-2020 avec un programme à partir de la 6ème. Les élèves du secteur commençant leur 7ème ou 8ème année suivront les classes intermédiaires à leur établissement du secteur). Les élèves de 8ème de Brightwood, LaSalle-Backus, Takoma, et Whittier continueront leur scolarité à Coolidge HS.	Coolidge HS (9-12)
LaSalle-Backus EC (PK3-5, 7-8)		
Takoma EC (PK3-5, 7-8)		
Whittier EC (PK3-5, 7-8)		
Bunker Hill ES (PK3-5)	Brookland MS (6-8)	Dunbar HS (9-12)

¹¹ <https://dcps.dc.gov/page/school-boundaries-final-implementation-plan>

Burroughs ES (PK3-5)	McKinley MS (6-8)	
Noyes ES (PK3-5)		
Langdon ES (PK3-5)		
Langley ES (PK3-5)		
Walker Jones EC (PK3-8)		
Wheatley EC (PK3-8)		
Maury ES (PK3-5)	Eliot-Hine MS (6-8)	Eastern HS (9-12)
Miner ES (PK3-5)		
Payne ES (PK3-5)		
School-Within-School @ Goding (PK3-5) (école municipale sans secteur)		
Amidon-Bowen ES (PK3-5)	Jefferson MS Academy (6-8)	
Brent ES (PK3-5)		
Tyler ES (PK3-5)		
Van Ness ES (PK3-4) <i>en 2019-2020, les élèves du secteur dans la classe de 5ème peuvent s'inscrire à Amidon-Bowen ES</i>		
J.O. Wilson ES (PK3-5)	Stuart-Hobson MS (6-8)	
Ludlow-Taylor ES (PK3-5)		
Peabody (PK3-K)/Watkins ES (1-5)		
Capitol Hill Montessori @ Logan (PK3-8) (école municipale sans secteur)		
Browne EC (PK3-8)		
Barnard ES (PK3-5)	MacFarland MS (Offre un programme comprenant les classes de 6ème et 7ème en 2019-2020. Les élèves de 8ème du secteur suivront les classes intermédiaires à leur établissement du secteur) <i>Les élèves de 8ème des écoles Raymond, Truesdell et West continueront leur scolarité à Roosevelt HS; les élèves de 5ème intégreront MacFarland MS</i>	Roosevelt (9-12)
Bruce-Monroe @ Park View ES (PK3-5)		
Dorothy Height ES (PK3-5) (école municipale sans secteur)		
Powell ES (PK3-5)		
Raymond EC (PK3-5, 8)		
Truesdell EC (PK3-5, 8)		
West EC (PK3-5, 8)		
Bancroft ES (PK3-5)	Deal MS (6-8)	Wilson HS (9-12)
Hearst ES (PK4-5)		
Janney ES (PK4-5)		
Lafayette ES (PK4-5)		
Murch ES (PK4-5)		
Shepherd ES (PK3-5)	Hardy MS (6-8)	
Eaton ES (PK4-5)		
Hyde-Addison ES (PK3-5)		
Key ES (PK4-5)		
Mann ES (PK4-5)		
Stoddert ES (PK4-5)		
Oyster-Adams EC (PK4-8)		
Aiton ES (PK3-5)	Kelly Miller MS (6-8) (continuité de la scolarité à Eastern HS)	Woodson HS (9-12)
Burrville ES (PK3-5)		
C.W. Harris ES (PK3-5)		
Drew ES (PK3-5)		
Houston ES (PK3-5)		
Nalle ES (PK3-5)		
Smothers ES (PK3-5)		
Thomas ES (PK3-5)		

- À titre de référence, veuillez consulter les [Modèles de recrutement pour l'année scolaire 2019-2020](#).

Modèles de recrutement programmatiques

Les élèves inscrits dans les écoles / programmes mentionnés ci-dessous ont le droit de continuer dans leur programme d'études spécialisé conformément aux modèles de recrutement programmatiques indiqués ci-dessous. Les élèves inscrits à des programmes spécialisés ont également un droit d'accès aux écoles destinataires dans la zone géographique citées ci-dessous. Veuillez vous référer à la page 41 pour consulter la liste des écoles avec un programme qui s'applique sur la totalité de l'établissement ou uniquement sur les classes secondaires.

Modèles de recrutement programmatiques bilingues

Classes élémentaires	Classes intermédiaires	Écoles secondaires
Bancroft ES	MacFarland MS – programme bilingue ou Columbia Heights Education Campus (CHEC) offrant de la 6ème à la 8ème année	Roosevelt HS – programme bilingue
Bruce Monroe ES		
Cleveland ES - programme bilingue		
Marie Reed ES - programme bilingue		
Powell ES - programme bilingue		
Tyler ES - programme bilingue		
Oyster-Adams EC		
Remarque : tous les élèves de 8ème année du programme bilingue des Écoles publiques du District de Columbia ont le droit de s'inscrire au programme bilingue de Roosevelt HS dans la 9ème classe. Columbia Heights Education Campus (CHEC) offre également un programme bilingue allant de la classe 9 à la classe 12. CHEC est une école sélective pour laquelle tous les élèves doivent s'inscrire au tirage au sort pour l'admission.		

Modèles de recrutement programmatiques STEM

Classes intermédiaires	Écoles secondaires
McKinley MS (6-8)	H.D. Woodson HS (9-12)

Modèles de recrutement programmatiques Montessori

Classes élémentaires	Classes intermédiaires
Langdon ES Montessori (PK3-5)	Capitol Hill Montessori @ Logan (6-8)
Nalle ES Montessori (PK3-5)	

Écoles et programmes sans modèle de recrutement

Écoles et programmes secondaires sélectifs et municipaux – Demande My School DC nécessaire
Bard Early College High School (9, 11), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
Benjamin Banneker High School (9-12), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
Columbia Heights Education Campus (9-12), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
Duke Ellington School of the Arts (9-12), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
Early College Academy at Coolidge High School (9), selective high school program with application process
McKinley Technology High School (9-12), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
Phelps Architecture, Construction, and Engineering (ACE) High School (9-12), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
School Without Walls High School (9-12), école secondaire sélective ayant une procédure de demande d'inscription dédiée
Ron Brown College Preparatory HS (9-11), école municipale sans secteur
Autres programmes : Processus alternatif d'inscription/placement, non accessibles par tirage au sort My School DC
Ballou STAY High School (9-12/Adult), académie d'opportunité municipale sans secteur
Luke C. Moore HS (9-12), académie d'opportunité municipale sans secteur

River Terrace Education Campus (3 rd -Adult), <i>établissement municipal d'enseignement spécialisé</i>
Roosevelt STAY High School (9-12/Adult), <i>académie d'opportunité municipale sans secteur</i>
Washington Metropolitan High School (8-12), <i>académie d'opportunité municipale sans secteur</i>

Exigences et processus d'admission des écoles et programmes secondaires sélectifs publics du District de Columbia

Vous trouverez ci-dessous les critères pour les demandes et l'admission pour chaque école secondaire sélective des Écoles Publiques du District de Columbia. Les critères énumérés ne doivent pas être considérés comme exhaustifs et les familles doivent se renseigner directement auprès des écoles pour connaître la totalité des critères. Plusieurs calendriers d'inscription pour les écoles secondaires sélectives comportent des dates clés supplémentaires au calendrier général de My School DC. Si vous avez des questions, veuillez contacter le service des inscriptions à enroll@dc.gov ou appelez le (202) 478-5738.

1. Benjamin Banneker Academic High School: <http://www.benjaminbanneker.org/>
2. Bard High School Early College DC: <http://bhsec.bard.edu/dc/>
3. Columbia Heights Education Campus (CHEC): <http://checdc.org/>
4. Duke Ellington School of the Arts: <http://www.ellingtonschool.org/>
5. Early College Academy at Coolidge High School: <https://www.coolidgeshs.org/>
6. McKinley Technology High School: <http://mckinleytech.org/>
7. Phelps Architecture, Construction and Engineering High School: <http://www.phelpshsdc.org/>
8. School Without Walls High School: <http://www.swwhs.org/>

Exigences et procédures d'admission aux écoles secondaires sélectives pour l'année 2019-2020								
	Bard Early College	Banneker	CHEC	Early College at Coolidge	Ellington	McKinley	Phelps	School Without Walls
Classes acceptant des demandes	9 et 11	9-10	9-12	9	9-12	9-11	9-11	9-12
Moyenne GPA minimale requise	Néant	Oui	Néant	3.0 Recommandé	Néant	Oui	Oui	Oui
Bulletins de notes	Classe de 11 ^{ème} seulement	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Résultats de tests standardisés	Néant	Oui	Non	PARCC 4/5 Recommandé	Non	Oui	Oui	Non
Lettres de recommandation	Oui (1 au total)	Oui (4 au total)	Oui (3 au total)	Oui (3 au total)	Oui (3 au total)	Oui (3 au total)	Oui (2 au total)	Néant
Dissertation	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Autres exigences	• Entretien	• Entretien avec la famille	• Entretien en groupe	• Entretien	• Audition • Test d'admission • Entretien avec la famille	Entretien (uniquement sous invitation)	• Entretien avec la famille	• Test d'admission • Entretien avec l'élève et avec les parents
------------------	-------------	-----------------------------	-----------------------	-------------	---	--	-----------------------------	--

Établissements bilingues, municipaux, à l'année scolaire prolongée ou à la philosophie Montessori

Écoles municipales

1. Capitol Hill Montessori @ Logan (PK3-8)
2. Dorothy Height Elementary School (PK3-5)
3. Excel Academy (PK3-8)
4. Ron Brown College Preparatory High School (9-12)
5. School-Within-School @ Goding (PK3-5)

Programmes bilingues

Programmes applicables à l'école dans sa totalité – tous les élèves inscrits participent au programme bilingue. Il n'existe pas de programme monolingue en langue anglaise dans l'établissement.

1. Bancroft Elementary School (PK3-5)
2. Bruce-Monroe Elementary School (PK3-5)
3. Columbia Heights Education Campus (6-8)
4. Houston Elementary School (PK3-1)
5. MacFarland Middle School (6-8)
6. Oyster-Adams Bilingual School (PK4-8)
7. Powell Elementary School (PK3-3)

Programmes en option – écoles qui offrent l'option d'un programme bilingue ou celle d'un programme monolingue.

1. Cleveland Elementary School (PK3-5)
2. Marie Reed Elementary School (PK3-5)
3. Powell Elementary School (4-5)
4. Roosevelt High School (9-12)
5. Tyler Elementary School (PK3-5)

Programmes Montessori

Programmes applicables à l'école dans sa totalité – tous les élèves inscrits participent au programme Montessori.

1. Capitol Hill Montessori @ Logan (PK3-8)

Programmes en option – écoles qui offrent l'option d'un programme Montessori ou celle d'un programme qui n'est pas Montessori.

1. Langdon Elementary School (PK3-K seulement)

2. Nalle Elementary School (PK3-5)

Écoles avec année scolaire prolongée

Les Écoles Publiques du District de Columbia suivantes suivront un calendrier prolongé qui rallonge l'année scolaire mais met en place de pauses plus fréquentes. Se référer à la section des calendriers scolaires en consultant <https://dcps.dc.gov/page/dcps-calendars>.

1. Garfield Elementary School (PK3-5)
2. H.D. Cooke Elementary School (PK3-5)
3. Hart Middle School (6-8)
4. Hendley Elementary School (PK3-5)
5. Johnson Middle School (6-8)
6. Kelly Miller Middle School (6-8)
7. Luke C. Moore High School (9-12)
8. M.L. King Elementary School (PK3-5)
9. Randle Highlands Elementary School (PK3-5)
10. Raymond Education Campus (PK3-5 and 8)
11. Roosevelt STAY High School (9-12)
12. Thomas Elementary School (PK3-5)
13. Turner Elementary School (PK3-5)

Si l'école de secteur de l'élève est une école à l'année scolaire prolongée et il ne souhaite pas s'y inscrire, la famille doit contacter le Bureau de placement des élèves des Écoles Publiques du District de Columbia.

Bureau de placement des élèves

3535 V Street, NE

Washington, DC 20018

(202) 939-2004 ou student.placement@dc.gov